

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2862

14 novembre 2013

### SOMMAIRE

<b>Alimmo S.A.</b> .....	<b>137376</b>	<b>Patrimonium Middle Market</b> .....	<b>137371</b>
<b>Allt Family Office S.à r.l.</b> .....	<b>137336</b>	<b>Patrimonium Middle Market Debt Fund</b> .....	<b>137333</b>
<b>ALR Immobilier S.à r.l.</b> .....	<b>137367</b>	<b>QubicaAMF Worldwide S.à r.l.</b> .....	<b>137332</b>
<b>B &amp; S invest SCI</b> .....	<b>137369</b>	<b>Remo S.A.</b> .....	<b>137330</b>
<b>Canyon Capital Finance S.à.r.l.</b> .....	<b>137352</b>	<b>Rogo S.A.</b> .....	<b>137330</b>
<b>Duet Trust and Fiduciary Services S.A.</b> ..	<b>137348</b>	<b>Scaff Logistics S.A.</b> .....	<b>137331</b>
<b>EARLSFORT Paris 50 S.à r.l.</b> .....	<b>137337</b>	<b>Setrim S.A.</b> .....	<b>137334</b>
<b>ECMF SCA</b> .....	<b>137362</b>	<b>Spider Holding S.A. SPF</b> .....	<b>137331</b>
<b>ECMF SCA, SICAV-SIF</b> .....	<b>137362</b>	<b>Surcouf Finance</b> .....	<b>137373</b>
<b>EOS Werner S.à r.l.</b> .....	<b>137376</b>	<b>TES Global Financial S.à r.l.</b> .....	<b>137373</b>
<b>Epuramat S.A.</b> .....	<b>137358</b>	<b>Twintec International S.A.</b> .....	<b>137330</b>
<b>Food Investment Association Sàrl</b> .....	<b>137376</b>	<b>Unicomp S.A.</b> .....	<b>137338</b>
<b>Golden Eagle Energy S.à r.l.</b> .....	<b>137355</b>	<b>Update consulting S.A.</b> .....	<b>137339</b>
<b>Hotspurs Investment Holdings S.à r.l.</b> ...	<b>137365</b>	<b>UPS Group Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>137339</b>
<b>iDesign Sàrl</b> .....	<b>137372</b>	<b>U-Store-It Trust Luxembourg S.à.r.l.</b> ....	<b>137340</b>
<b>Immo Logistic Leder (SPF) S.A.</b> .....	<b>137343</b>	<b>VFC Investments S.à r.l.</b> .....	<b>137365</b>
<b>Information Business Integration A.G.</b> ..	<b>137339</b>	<b>Vitamin Investments S.A.</b> .....	<b>137373</b>
<b>Kenavo Investment</b> .....	<b>137340</b>	<b>Votre Intérieur S.à r.l.</b> .....	<b>137337</b>
<b>Konnectiva S.A.</b> .....	<b>137337</b>	<b>Wahl &amp; May S.A.</b> .....	<b>137373</b>
<b>La Ciociara S.A.</b> .....	<b>137342</b>	<b>WC Luxco Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>137334</b>
<b>Lafarelle S.à r.l.</b> .....	<b>137345</b>	<b>WC Luxco S. à r. l.</b> .....	<b>137335</b>
<b>Leatherlux SA</b> .....	<b>137341</b>	<b>WC Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>137335</b>
<b>Lemanik Sicav</b> .....	<b>137340</b>	<b>Westbra S.A.</b> .....	<b>137336</b>
<b>Lemanik Sicav</b> .....	<b>137341</b>	<b>Wine Growth Fund GP S.à r.l.</b> .....	<b>137338</b>
<b>MOL Group Finance SA</b> .....	<b>137342</b>	<b>Winslim S.à r.l.</b> .....	<b>137336</b>
<b>NiBeNiLux</b> .....	<b>137374</b>	<b>X-Rite Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>137343</b>
<b>P3 Group S.à r.l.</b> .....	<b>137338</b>	<b>Yellow Wall S.à r.l.</b> .....	<b>137373</b>
<b>Patrimonium Luxembourg</b> .....	<b>137371</b>		

**Twintec International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8821 Koetschette, rue de Martelange - Zone Industrielle du Riesenhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 97.783.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

TWINTEC INTERNATIONAL SA

Référence de publication: 2013140957/12.

(130171221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**Remo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrirsch.  
R.C.S. Luxembourg B 36.264.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2013*

L'assemblée générale constate que le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué, et du Commissaire aux Comptes est arrivé à échéance.

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Remo MANNELLI, demeurant 130, rue Cents à L-1319 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur François PLETSCHETTE, demeurant 14, rue Théodore Urbain à L-5893 Hesperange.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Laurent WEBER, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrirsch à L-4240 Esch-sur-Alzette.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Remo MANNELLI, demeurant 130, rue Cents à L-1319 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société Commissaire aux Comptes S.A., avec siège social 44, rue Pasteur à L-4276 Esch-sur-Alzette, enregistrée au RCS sous le numéro B131.410.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013140844/27.

(130171352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**Rogo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 134.445.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 Septembre 2013.*

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Mr Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 Juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg et ceci jusqu'à l'assemblée générale de 2019
- Mr Hendrik Helena Jozef (Rob) KEMMERLING, administrateur, né le 22 Mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg et ceci jusqu'à l'assemblée générale de 2019
- Mr Rob SONNENSCHNEIN, administrateur, né le 30 Août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg et ceci jusqu'à l'assemblée générale de 2019
- Luxglobal Management S.à r.l. administrateur, inscrit auprès du Registre de commerce et des Sociétés (Luxembourg) sous n° B159.893 domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg et ceci jusqu'à l'assemblée générale de 2019.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS S.A. avec siège social sis au 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B151.507 et ceci jusqu'à l'assemblée générale de 2019.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration tenue en date du 25 Septembre 2013*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité, de nommer comme Président du Conseil d'Administration, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, Président et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013140835/27.

(130171692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**Scaff Logistics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 81.342.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 24 septembre 2013 à 10.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Koen LOZIE et Joseph WINANDY, Administrateurs sortants ainsi que de Monsieur Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes sortant.

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer comme nouvel Administrateur en remplacement de COSAFIN S.A.:

- JALYNE S.A.,

Ayant son siège social au 1, Rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

représentée par Monsieur Jacques BONNIER,

1, Rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.05.2014.

Pour copie conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013140861/23.

(130171790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**Spider Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 55, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 155.559.

---

*Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés*

1. L'assemblée confirme à l'unanimité accepter la démission des sociétés suivantes de leur poste d'administrateur, à compter du 30 août 2013:

- La société Management sàrl représentée par Monsieur Marc Van Hoek;
- La société Manager sàrl représentée par Madame Geneviève Dumont;
- La société Director sàrl représentée par Madame Angela Kretz.

2. L'assemblée confirme à l'unanimité accepter la nomination des sociétés suivantes comme administrateurs, avec effet au 30 août 2013 et ce, pour une durée de 6 ans:

- La société DTAX.lu, dont le siège social se situe au 55, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, représentée par son administrateur unique, Monsieur Laurent Cherpion domicilié au 140, Boulevard Charles Simonis à L-2539 Luxembourg;

- La société DCA.lu, dont le siège social se situe au 55, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, représentée par son gérant, Monsieur Nicolas Lambert de Rouvroit domicilié au 88, Jan Baptist De Keyzerstraat à B-1970 Wezembeek-Oppem (Belgique);

- La société ALL41, dont le siège social se situe au 55, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, représentée par son gérant, Monsieur Vincent Deprince domicilié au 307, Chemin du Prince à B-7050 Masnuy-Saint-Jean (Belgique).

3. L'assemblée décide, dans le cadre du développement des activités de la société Spider Holding, de nommer comme administrateur-délégué, avec effet au 30 août 2013 et pour une durée de 6 ans:

- La société DTAX.lu, dont le siège social se situe au 55, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, représentée par son administrateur unique, Monsieur Laurent Cherpion domicilié au 140, Boulevard Charles Simonis à L-2539 Luxembourg.

4. L'assemblée accepte la démission de la société Luxfiducia Sàrl de son mandat de commissaire aux comptes, avec effet au 30 août 2013.

5. Accepte la nomination de la société K.M.O STEUN - PME Assistance dont le siège social se situe au 2A, Mutsaardplein à B-1853 Strombeek-Bever (Belgique), représentée par son gérant, Monsieur Serge Cherpion domicilié au 149/13, Avenue des Croix de Guerre à B-1120 Bruxelles (Belgique), comme commissaire aux comptes, avec effet au 30 août 2013 et pour une durée de 6 ans.

6. L'assemblée accepte à l'unanimité le transfert du siège social de la société SPIDER HOLDING à compter du 30/08/2013 du:

16, Rue de Nassau  
L-2213 Luxembourg  
à  
55, Val fleuri  
L-1526 Luxembourg

Laurent CHERPION  
Gérant

Référence de publication: 2013140883/41.

(130171462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**QubicaAMF Worldwide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 376.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 108.906.

*Extrait des décisions prises par les associés par voie circulaire*

Veuillez prendre note des changements suivants:

1. Ratification de la nomination de Monsieur Marc KOEUNE, administrateur de sociétés, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg, demeurant au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en tant que gérant à compter du 7 juin 2010 et acceptation de sa démission prenant effet le 19 septembre 2013.

2. Ratification de la nomination de Monsieur Paolo BARETTA, administrateur de sociétés, né le 17 septembre 1962 à Vicenza (Italie), demeurant au 15, Via G. Piana, 25019 Sirmione, Italie, en tant que gérant à compter du 7 juin 2010 et acceptation de sa démission prenant effet le 19 septembre 2013.

3. Nomination de Monsieur Emanuele GOVONI, administrateur de sociétés, né le 18 mars 1970 à Cento (Italie), demeurant au 2, Via degli Olmi, 40010 S. Matteo della Decima (Italie), en tant que gérant prenant effet le 7 juin 2010 et pour une durée indéterminée.

4. Ratification de la nomination de Monsieur Thomas J. FORMOLO, administrateur de sociétés, né le 2 avril 1964 à Milwaukee (Etats-Unis), demeurant au 115, Dewindt Road, 60093 Winnetka (Etats-Unis d'Amérique), en tant que gérant à compter du 7 juin 2010 et acceptation de sa démission prenant effet le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

5. Ratification de la nomination de Monsieur Richard A. LOBO, administrateur de sociétés, né le 24 mars 1969 à Perth Amboy (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 124, Robsart Road, 60043 Kenilworth, (Etats-Unis d'Amérique), en tant que gérant à compter du 7 juin 2010 et acceptation de sa démission prenant effet le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

6. Ratification de la nomination de Monsieur Frederick R. HIPPI, administrateur de sociétés, né le 5 avril 1950 à Buffalo (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 8, Glenbrook Circle West, VA 23229 Richmond (Etats-Unis d'Amérique), en tant que gérant à compter du 7 juin 2010 et acceptation de sa démission prenant effet le 27 juin 2013.

7. Nomination de Monsieur Patrick CINIELLO, administrateur de sociétés, né le 28 mars 1945 au New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 70 Southport Cove, Bonita Springs, FL 34134 (Etats-Unis d'Amérique), en tant que gérant prenant effet le 19 septembre 2013 et pour une durée indéterminée.

8. Nomination de Monsieur Luca DRUSIANI, administrateur de sociétés, né le 4 juin 1969 à Bologne (Italie), demeurant au 6, Via XX Aprile, Anzola dell'Emilia (BO) 40011, Italie, en tant que gérant prenant effet le 19 septembre 2013 et pour une durée indéterminée.

9. Nomination de Monsieur Ethan J. KLEMPERER, administrateur de sociétés, né le 4 juin 1972 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 20 River Terrace, Apt 26B, 10282 New York (Etats-Unis d'Amérique), en tant que gérant prenant effet le 1<sup>er</sup> juillet 2013 et pour une durée indéterminée.

10. Nomination de Monsieur Brett I. PARKER, administrateur de sociétés, né le 9 mars 1978 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 295 Highland Avenue, Norwalk, CT 06854-4017 (Etats-Unis d'Amérique), en tant que gérant prenant effet le 1<sup>er</sup> juillet 2013 et pour une durée indéterminée.

11. Nomination de Monsieur Thomas F. SHANNON, administrateur de sociétés, né le 15 avril 1965 au Connecticut (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 136 East 19<sup>th</sup> Street 4W, NY 10003 (Etats-Unis d'Amérique), en tant que gérant prenant effet le 27 juin 2013 et pour une durée indéterminée.

12. Transfert du siège social de la Société du 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 5456, boulevard Napoléon Premier, L-2210 Luxembourg, prenant effet le 1<sup>er</sup> Octobre 2013.

Luxembourg, le 7 octobre 2013.

*Pour QubicaAMF Worldwide S.à r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013140827/48.

(130171624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Patrimonium Middle Market Debt Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV  
- Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 165.464.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of the month of September;

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

was held an extraordinary general meeting of Patrimonium Middle Market Debt Fund (the "Company"), a société d'investissement à capital variable having its registered office at 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 30<sup>th</sup> August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 3202 on 29<sup>th</sup> December 2011. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") were last amended by deed of Maître Henri Hellinckx on 28<sup>th</sup> May 2013 published in the Mémorial number 2005 on 19 August 2013.

The meeting was presided by Mr Joe Zeaiter, jurist, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and as scrutineer Me Jean-Baptiste Juvin, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders of the Company are represented by Mr Joe Zeaiter, prenamed, pursuant to duly executed proxies and the number of shares held by each of them is shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

II. This list as well as the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III. It appears from the said attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare having been duly informed of the contemplated resolution so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the sole resolution of the agenda set out below:

*Agenda*

Amendment of the first sentence of Article 16 of the Articles so as to read as follows:

"The General Partner, Patrimonium Middle Market (the "General Partner"), administers the Company."

After deliberation, the shareholders of the Company passed the following resolution:

*Sole resolution*

The general meeting resolved to amend the first sentence of Article 16 of the Articles so as to read as set forth in the above agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the appearing parties hereto, this deed is drafted in English.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading this deed to the appearing parties, the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Signé: J. ZEAITER, J.-B. JUVIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2013. Relation: LAC/2013/43548. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140791/47.

(130171643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Setrim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1318 Luxembourg, 41, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 100.128.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 13 juin tenue extraordinairement à Luxembourg en date du 30 septembre 2013.*

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de la société «FINPART» en tant que commissaire aux comptes a été acceptée.

L'assemblée a décidé de nommer la société «Conseils Comptables et Fiscaux SA» en tant que nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

*Administrateur délégué:*

Monsieur Jean-Marie CREMONA, Dirigeant de sociétés

Adresse prof, à L-1318 Luxembourg, 41 rue des Celtes

*Administrateurs:*

Madame Clotilde LUDORF, gérante de sociétés

Adresse prof, à L-1318 Luxembourg, 41 rue des Celtes

Monsieur Alexander LUDORF, ingénieur industriel

Adresse prof, à L-1318 Luxembourg, 41 rue des Celtes

*Commissaire aux comptes:*

Conseils Comptables et Fiscaux SA

L-4530 Differdange, 80 Avenue Charlotte

Pétange, le 30 septembre 2013.

*Pour la société*

Signatures

Référence de publication: 2013140895/27.

(130171512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**WC Luxco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.500.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 148.285.

Par résolutions prises en date du 30 septembre 2013, l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

1. Mettre fin à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2013 aux mandats des gérants suivants: Monsieur Alain Heinz, Madame Deborah Ann Power et Monsieur Robert Whiteford.

2. Nomination à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2013 et pour une durée indéterminée les gérants suivants:

- Monsieur Robert Theodore Joyce Jr, né le 4 janvier 1958 en Caroline du Nord, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à Morris Corporate Center III, 400 Interpace Parkway, Parsippany, 07054 New Jersey, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur David A. Buchen, né le 20 juin 1964 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à Morris Corporate Center III, 400 Interpace Parkway, Parsippany, 07054 New Jersey, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Patrick van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

- Monsieur Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin, France, ayant son adresse professionnelle à 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2013.

WC Luxco Holdings S.à r.l.

Fabrice Rota

Gérant

Référence de publication: 2013140986/26.

(130171942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**WC Luxco S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 145.883.

Par résolutions prises en date du 30 septembre 2013, l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

1. Mettre fin à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2013 aux mandats des gérants suivants: Monsieur Alain Heinz, Madame Deborah Ann Power et Monsieur Robert Whiteford.

2. Nomination à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2013 et pour une durée indéterminée les gérants suivants:

- Monsieur Robert Theodore Joyce Jr, né le 4 janvier 1958 en Caroline du Nord, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à Morris Corporate Center III, 400 Interpace Parkway, Parsippany, 07054 New Jersey, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur David A. Buchen, né le 20 juin 1964 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à Morris Corporate Center III, 400 Interpace Parkway, Parsippany, 07054 New Jersey, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Patrick van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

- Monsieur Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin, France, ayant son adresse professionnelle à 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2013.

WC Luxco S.à r.l.

Fabrice Rota

Gérant

Référence de publication: 2013140987/26.

(130171940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**WC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 162.340.

Par résolutions prises en date du 30 septembre 2013, l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

1. Mettre fin à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2013 aux mandats des gérants suivants: Monsieur Alain Heinz, Madame Deborah Ann Power et Monsieur Robert Whiteford.

2. Nomination à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2013 et pour une durée indéterminée les gérants suivants:

- Monsieur Robert Theodore Joyce Jr, né le 4 janvier 1958 en Caroline du Nord, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à Morris Corporate Center III, 400 Interpace Parkway, Parsippany, 07054 New Jersey, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur David A. Buchen, né le 20 juin 1964 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à Morris Corporate Center III, 400 Interpace Parkway, Parsippany, 07054 New Jersey, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Patrick van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

- Monsieur Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin, France, ayant son adresse professionnelle à 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2013  
WC Luxembourg S.à r.l.  
Fabrice Rota  
Gérant

Référence de publication: 2013140988/26.

(130171941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**Westbra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 57.768.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2013.  
WESTBRA S.A.  
Fides (Luxembourg) S.A.  
Signature  
Liquidator

Référence de publication: 2013140990/15.

(130171991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**Winslim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.  
R.C.S. Luxembourg B 170.764.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 octobre 2013.  
Un mandataire

Référence de publication: 2013140994/11.

(130171132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**Allt Family Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 170.817.

L'an deux mille treize, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Maître Marc THEISEN, avocat, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, agissant en sa qualité de mandataire de:

1.- Monsieur German Lillevyali, né à Moscou (Russie) le 13 mars 1964, demeurant à 90802, Estonie, Taebld vld, Palivere, Raba 11-11.

2.- Monsieur Artem Laptev, né à Moscou (Russie), le 22 octobre 1986, demeurant à Moscou, Mikhalkovskaya street 6-53.

3.- Monsieur Maksim Tafintcev, né à Petropavlovsk-Kamchatsky (Russie), le 24 septembre 1974, demeurant à Petropavlovsk-Kamchatsky, Avtomobilistov str. 35-8.

4.- Monsieur Rushan Alyaudinov, né à Moscou (Russie), le 29 novembre 1956, demeurant à Moscou, Nabereznaya Akademika Tupoleva, 15-373,

étant les quatre associés ayant constitué la société «ALLT FAMILY OFFICE S.à r.l.», ci-après désignée,

en vertu de quatre procurations sous seing privé datées du 10 juillet 2012, demeurées annexées à l'acte de constitution de la société à responsabilité limitée «ALLT FAMILY OFFICE S.à r.l.» (numéro d'identité 2012 24 31 240), avec siège social à L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 170.817, reçu par le notaire instrumentant en date du 13 juillet 2012, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg le 13 août 2012 sous la référence L120142591.04, publié au Mémorial C, numéro 2252 du 11 septembre 2012.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, requiert le notaire d'acter que l'identité respectivement du comparant sub 1., du souscripteur des parts sociales sub a) et du gérant sub a) reprise dans le prédit acte de constitution de la société «ALLT FAMILY OFFICE S.à r.l.», tant dans la version anglaise que dans la version française, a été erronément indiquée comme suit: Lillevyali German Arvedovich et qu'il convient en réalité de lire: German LILLEVYALI.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THEISEN, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 26 septembre 2013. Relation: CAP/2013/3662. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 1<sup>er</sup> octobre 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013141026/38.

(130171530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**EARLSFORT Paris 50 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600.000,00.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 106.406.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance de la société tenue le 4 septembre 2013*

Transfert de 504.000 parts sociales Earlsfort Paris 50 S.à r.l. par Consitex S.A. à Alan Real Estate SA, inscrit auprès du Registre de Commerce et des sociétés du canton du Tessin sous le numéro CH-514.3.013.139-3 et ayant son siège à Via Ligornetto 13, CH-6855 Stabi, Switzerland avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2013.

*Pour la Société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2013141028/17.

(130171890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**Votre Intérieur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 41-43, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 82.941.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013140976/10.

(130171273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**Konnectiva S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 142.171.

*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société le 28 juin 2013*

L'actionnaire unique de la Société décide de renouveler les mandats de Mme Petronella Johanna Sophia Dunselman et de Mme Zamyra Heleen Cammans en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019.

L'actionnaire unique de la Société décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65.477, en tant que réviseur d'entreprise de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014.

L'actionnaire unique de la Société prend acte de la démission de M. Bernard H. Hoftijzer de ses fonctions d'administrateur de la Société et de la nomination de Mme Preeti Kotwani-Khitri dont l'adresse professionnelle est au 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, avec effet au 28 juin 2013.

L'actionnaire unique approuve le remplacement de M. Bernard H. Hoftijzer et nomme Mme Preeti Kotwani-Khitri en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 28 juin 2013 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013141034/22.

(130172043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**P3 Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 180.123.

—  
EXTRAIT

En date du 26 septembre 2013, TPG Capital - Luxembourg S.à r.l. a cédé toutes les 1.250.000 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à TPG Point RE Investment AIV Sub I, L.P., un limited partnership avec adresse au 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, TX 76102, États-Unis d'Amérique et immatriculé auprès du Corporate Registry sous le numéro 145584.

Suite à ce transfert, toutes les parts sociales de la Société sont détenues par TPG Point RE Investment AIV Sub I, L.P.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013141037/18.

(130171879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**Wine Growth Fund GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 154.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140980/10.

(130171663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**Unicomp S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.745.

—  
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire extraordinaire en date du 1<sup>er</sup> Octobre 2013*

*Décisions:*

Il est porté à la connaissance de tous et il est décidé à l'unanimité:

*Première résolution*

1. L'Assemblée décide de révoquer Monsieur Janssens Sven de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué.

*Deuxième résolution*

2. L'Assemblée décide de nommer Monsieur Jean-Pierre Berckmans, demeurant professionnellement au 29 rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur et d'administrateur - délégué pour une durée de 6 ans.

*Troisième résolution*

3. L'Assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes, la société Arietis Consulting S.A., ayant son siège social au L-2611 Howald, 183, route de Thionville.

*Quatrième résolution*

4. L'Assemblée décide de nommer en son remplacement, la société Moneylift S.A., ayant son siège social au 29 rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg, pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> Octobre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013140967/25.

(130171015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**Update consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.033.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013140963/10.

(130171275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**UPS Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.325.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 4 octobre 2013*

En date du 4 octobre 2013, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur Ernest CABALLERO de son mandat de gérant de la Société avec effet au 27 août 2013.

Par conséquent, Monsieur Philippe DAELEMANS est gérant unique de la Société,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2013.

UPS Group Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013140968/17.

(130171708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**Information Business Integration A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 38.854.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 9 octobre 2013*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

*Administrateurs de catégorie A*

- Monsieur Juan SANTAMARIA, conseiller financier, demeurant au 22 PO3 D, Calle Isaac Albeniz, Madrid, Espagne;
- Monsieur Philippe BRUNETON, demeurant professionnellement au 51, rue des Aubépines L-1145 Luxembourg

*Administrateurs de catégorie B*

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141311/25.

(130172854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

---

**U-Store-It Trust Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013140958/12.

(130171783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**Kenavo Investment, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 256.001,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 174.349.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu en date du 04 octobre 2013*

*Première résolution*

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 13, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> OCTOBRE, 2013.

L'Administrateur unique, Mr. Cédric RATHS a également transféré son adresse professionnelle au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour extrait

*Pour la Société*

Référence de publication: 2013141338/16.

(130172261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

---

**Lemanik Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8217 Mamer, 41, op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 44.893.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 3 octobre 2013 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

*Administrateurs*

- Carlo SAGRAMOSO, administrateur, avec adresse professionnelle au Via Trevano 2a, CH-6900 Lugano
- Gianluigi SAGRAMOSO, administrateur, avec adresse professionnelle au Via Trevano 2a, CH-6900 Lugano
- Marco SILVANI, administrateur, avec adresse professionnelle au Via Trevano 2a, CH-6900 Lugano
- Luigi FERA, administrateur, avec adresse professionnelle au Via Trevano 2a, CH-6900 Lugano
- Eric CHINCHON, administrateur, avec adresse professionnelle au 16, rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg
- Marcel ZIMMERMAN, administrateur, avec adresse professionnelle au Via Peri 6, CH-6900 Lugano

2. Le mandat de Deloitte Audit S.à r.l., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en tant que Réviseur de la Société a été désigné.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 mai 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 4 octobre 2013.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013141358/27.

(130172625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

**Lemanik Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8217 Mamer, 41, op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 44.893.

Les comptes annuels au 31.05.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013141357/10.

(130172624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

**Leatherlux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 82.745.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mille treize,

le deux octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

La société de droit des Iles Vierges Britanniques CONISTON FINANCIAL LTD., ayant son siège à Vanterpool Plaza, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, dûment représentée par la société de droit panaméen GLEN UNIVERSAL INC., ici représentée par Monsieur Rob Sonnenschein, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 3 septembre 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme LEATHERLUX S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 82.745 (NIN 2001 2216 093) a été constituée suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 29 juin 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1236 du 27 décembre 2001.

II.- Que le capital de la société s'élève à cent cinquante mille Euros (€ 150.000.-), représenté par cent cinquante (150) actions d'une valeur nominale de mille Euros (€ 1.000.-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément que la société LEATHERLUX S.A. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société LEATHERLUX S.A.

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, CONISTON FINANCIAL LTD., représentée par la société GLEN UNIVERSAL INC., agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société LEATHERLUX S.A. a été réglé et CONISTON FINANCIAL LTD., représentée par la société GLEN UNIVERSAL INC., demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société étant ainsi achevée, et partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: R. SONNENSCHNEIN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 04 octobre 2013. Relation: ECH/2013/1817. Reçu soixante-douze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 08 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141356/53.

(130172223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

### **La Ciociara S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 15, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 62.669.

L'assemblée générale des actionnaires réunie à Walferdange le 25 septembre 2013 a décidé de renouveler les mandats des administrateurs

- Massimo VILLANI

- Rosanna FOLCARELLI

- Antonio FOLCARELLI

ainsi que le mandat de Commissaire aux comptes confié à la société EUROPEAN AUDIT SàRL pour une période de 6 ans s'achevant avec la tenue de l'assemblée générale prévue en 2019.

Référence de publication: 2013141353/14.

(130172790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

### **MOL Group Finance SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue d Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 170.861.

L'an deux mille treize, le vingt-sept septembre.

Par-devant nous, Maître Marc LÉCUIT, notaire de résidence à Mersch.

#### **A COMPARU:**

MOL Hungarian Oil and Gas Public Limited Company, une société à responsabilité limitée de droit hongrois, ayant son siège social au Október huszonharmadika u. 18. 1117 Budapest, Hongrie, inscrite au registre de commerce hongrois sous le numéro Cg. 01-10-041683 et inscrite sous le numéro d'identification fiscale hongrois 10625790-2-44 (l'«Actionnaire Unique»),

ici représentée par Monsieur Steven van Waas, juriste, demeurant professionnellement à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'actionnaire unique de MOL Group Finance SA, une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.861, constituée par acte notarié du notaire soussigné, le 10 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2048 daté du 18 août 2012, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, du 10 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 951 du 22 avril 2013 (la «Société»).

(ii) Que l'Actionnaire Unique a adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 3 octobre 2013.

*Deuxième résolution*

En conséquence il est décidé de modifier, avec effet au 3 octobre 2013, les premières deux phrases de l'article 2 des statuts de la Société, tant dans leur version anglaise que dans leur version française, pour leur donner la teneur suivante:

**- Version en langue anglaise**

“ **Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Bertrange by a resolution of the board of directors of the Company (the Board).”

**- Version en langue française**

« **Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Bertrange par simple décision du conseil d'administration de la Société (ci-après, le Conseil d'Administration).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: S. VAN WAAS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 30 septembre 2013. Relation: MER/2013/2013. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 8 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141398/51.

(130172122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

**Immo Logistic Leder (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.039.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2013141293/10.

(130172147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

**X-Rite Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 152.208.

L'an deux mille treize, le vingt-sept septembre.

Par-devant nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

**A COMPARU:**

Launchchange Holding Company, une société privée à responsabilité illimitée régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège social au Suite 31, The Quadrant, 99, Parkway Avenue, Sheffield S9 4WG, South Yorkshire, Royaume-Uni, inscrite au registre des sociétés pour le Royaume-Uni et le Pays-de-Galles sous le numéro 03259276 Associée Unique)),

ici représenté par Monsieur Steven van Waas, juriste, résidant professionnellement à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associée unique de X-Rite Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.208, établie suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 24 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 930 du 4 mai 2010, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence in Esch-sur-Alzette, du 28 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1194 du 22 mai 2013.

(ii) Que l'Associée Unique a adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 30 août 2013.

*Deuxième résolution*

En conséquence il est décidé de modifier les deux premières phrases de l'article 4 des statuts de la Société, tant dans leur version anglaise que dans leur version française, pour leur donner la teneur suivante:

**Version en langue anglaise**

" **Art. 4.** The Company has its registered office in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Bertrange by decision of the board of managers."

**Version en langue française**

« **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré endans la commune de Bertrange par décision du conseil de gérance.»

*Troisième résolution*

Il est décidé de modifier comme suit tant dans leur version anglaise que dans leur version française, la première phrase du deuxième paragraphe de l'article 13 relatif aux décisions du conseil de gérance:

**Version en langue anglaise**

" **Art. 13.** At least one class A and one class B manager present in person or represented are a quorum."

**Version en langue française**

« **Art. 13.** Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés et forment le quorum de présence.»

*Quatrième résolution*

Il est décidé de modifier comme suit tant dans leur version anglaise que dans leur version française, l'article 14 relatif à la tenue des assemblées générales:

**Version en langue anglaise**

" **Art. 14.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing. If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Bertrange on within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting."

**Version en langue française**

« **Art. 14.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Bertrange dans les six mois

suivant la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans le Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: S. VAN WAAS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 30 septembre 2013.

Relation: MER/2013/2012. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140217/81.

(130170006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

---

**Lafarelle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 176.303.

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour du mois d'août.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur Sylvain GERON, dirigeant de sociétés, né le 10 mai 1972 à Paris (France), demeurant à F-75008 Paris, 62, rue de Monceau,

ici représenté par Maître Arnaud SCHMITT, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2143 Luxembourg, 45, rue Laurent Ménager, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 13 août 2013;

2. Monsieur Aurélien GERON, ingénieur informatique, né le 3 décembre 1974 à Paris (France), demeurant à F-60580 Coye-la-forêt, 34, avenue de la Gare,

ici représenté par Maître Arnaud SCHMITT, avocat à la Cour, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé le 19 août 2013;

3. Monsieur Antoine GERON, consultant finances et marketing, né le 5 mai 1976 à Paris (France), demeurant à F-78220 Viroflay, 76, rue du Général Gallieni,

ici représenté par Maître Arnaud SCHMITT, avocat à la Cour, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé le 13 août 2013;

4. Monsieur Thibaut GERON, étudiant, né le 27 janvier 1998 à Pierre Bénite (France), demeurant à F-69630 Chaponost, 12, rue François Chanvillard représenté par ses représentants légaux Monsieur Alain GERON né le 24 mars 1949 à La Chapelle Saint Mesmin (France), et Madame Maryse GERON née le 4 juillet 1955 à Saint Claude (France) demeurant ensembles à F-69630 Chaponost, 12, rue François Chanvillard,

eux-mêmes représentés par Maître Arnaud SCHMITT, avocat à la Cour, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé le 13 août 2013;

5. Monsieur Alain GERON, retraité, né le 24 mars 1949 à La Chapelle Saint Mesmin (France), demeurant à F-69630 Chaponost, 12, rue François Chanvillard,

ici représenté par Maître Arnaud SCHMITT, avocat à la Cour, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé le 13 août 2013;

6. Madame Emmanuelle TESSIER, consultante informatique et stratégie, née le 24 août 1974 à Le Havre (France), demeurant à F-60580 Coye-la-forêt, 34, avenue de la Gare,

ici représenté par Maître Arnaud SCHMITT, avocat à la Cour, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé le 19 août 2013;

7. Monsieur Denis BARRIER, manager fonds d'investissements, né le 17 mars 1971 à Meudon la Forêt (France), demeurant à US-94114 San Francisco, 1060 Church Street,

ici représenté par Maître Arnaud SCHMITT, avocat à la Cour, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé le 27 août 2013;

8. Madame Hinda BARRIER, consultante marketing, née le 31 décembre 1971 à Safi (Maroc), demeurant à US-94114 San Francisco, 1060 Church Street,

ici représenté par Maître Arnaud SCHMITT, avocat à la Cour, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé le 27 août 2013;

9. Monsieur Pierre-Loïc RAYNAUD, dirigeant de sociétés, né le 12 décembre 1971 à Lyon (France), demeurant à F-75009 Paris, 31, rue Bergère,

ici représenté par Maître Arnaud SCHMITT, avocat à la Cour, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé le 16 août 2013;

10. Monsieur Maurice GERON, retraité, né le 20 janvier 1939 à La Chapelle Saint Mesmin (France), demeurant à F-13008 Marseille, 35, boulevard Barral La Brasilia,

ici représenté par Maître Arnaud SCHMITT, avocat à la Cour, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé le 15 août 2013.

I. Lesquels comparants sub 1. à 8., représentés ainsi qu'il a été dit, ont requis le notaire soussigné d'acter qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «Lafarelle S.à r.l.», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.303, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 mars 2013, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1252 du 28 mai 2013, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (la "Société").

II. Le capital social souscrit de la Société est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement libérées, et appartenant aux associés sub.1 à 8 comme suit:

- Monsieur Sylvain GERON, pré-qualifié, douze mille trois cent quatre-vingt-dix parts sociales . . . . .	12.390
- Monsieur Aurélien GERON, pré-qualifié, mille sept cent quarante parts sociales . . . . .	1.740
- Monsieur Antoine GERON, pré-qualifié, cent cinquante parts sociales . . . . .	150
- Monsieur Thibault GERON, pré-qualifié, soixante-dix parts sociales . . . . .	70
- Monsieur Alain GERON, pré-qualifié, quatre-vingt parts sociales . . . . .	80
- Madame Emmanuelle TESSIER, pré-qualifié, cent vingt parts sociales . . . . .	120
- Monsieur Denis BARRIER, pré-qualifié, deux cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	225
- Madame Hinda BARRIER, pré-qualifié, deux cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	225
Total: quinze mille parts sociales . . . . .	15.000

III. Les associés, pré-qualifiés sub.1 à 8, représentés ainsi qu'il a été dit, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont pris les résolutions suivantes, qu'ils ont demandé au notaire d'acter comme suit:

#### *Ordre du jour*

1 Etablissement d'un compte prime d'émission et insertion d'un nouvel alinéa à l'article 6 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

**Art. 6. (alinéa 2).** «En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.»;

2 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de trois mille cent quatre-vingt-deux euros (EUR 3.182,-) pour le porter de son montant actuel de quinze mille euros (EUR 15.000,-) à dix-huit mille cent quatre-vingt-deux euros (EUR 18.182,-);

3 Émission de trois mille cent quatre-vingt-deux (3.182) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes;

4 Acceptation de la souscription de ces trois mille cent quatre-vingt-deux (3.182) parts sociales nouvelles par les actionnaires actuels et deux nouveaux actionnaires, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent soixante-dix-huit mille cent-quatre-vingt-douze euros (EUR 178.192,-) et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions par un apport en numéraire;

5 Modification du premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions à adopter suite à cet ordre du jour;

6 Divers.

Après avoir considérés avec attention ce qui précède, les associés, prénommés sub. 1 à 8, représentés ainsi qu'il a été dit, ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident d'établir un compte prime d'émission et d'insérer en conséquence un nouvel alinéa à l'article 6 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

**Art. 6. (alinéa 2).** «En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être

utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.»

#### Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois mille cent quatre-vingt-deux euros (EUR 3.182,-) pour le porter de son montant actuel de quinze mille euros (EUR 15.000,-) à dix-huit mille cent quatre-vingt-deux euros (EUR 18.182,-).

#### Troisième résolution

Les associés décident d'émettre trois mille cent quatre-vingt-deux (3.182) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-)

chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### Souscription - Paiement

Les trois mille cent quatre-vingt-deux (3.182) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune ont été souscrites pour un prix d'émission de trois mille cent quatre-vingt-deux euros (EUR 3.182,-) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de cent soixante-dix-huit mille cent-quatre-vingt-douze euros (EUR 178.192,-) et libérées intégralement par un apport en numéraire.

Les nouvelles parts sociales ont été souscrites et payées en espèces par les souscripteurs suivants dans les proportions mentionnées ci-dessous:

Nom du souscripteur	Souscription de parts sociales	Prix de Souscription (EUR)	Prime d'émission (EUR)
Monsieur Sylvain GERON .....	1000	1000 euros	56.000 euros
Monsieur Aurélien GERON .....	400	400 euros	22.400 euros
Monsieur Antoine GERON .....	440	440 euros	24.640 euros
Monsieur Alain GERON .....	530	530 euros	29.680 euros
Madame Emmanuelle TESSIER .....	110	110 euros	6.160 euros
Monsieur Denis BARRIER .....	175	175 euros	9.800 euros
Madame Hinda BARRIER .....	175	175 euros	9.800 euros
Monsieur Pierre- Loïc RAYNAUD .....	176	176 euros	9.856 euros
Monsieur Maurice GERON .....	176	176 euros	9.856 euros
TOTAL .....	3.182	3.182 euros	178.192 euros

Le montant total de cent quatre-vingt-un mille trois-cent-soixante-quatorze euros (EUR 181.374,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

#### Quatrième résolution

Les associés décident d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les trois mille cent quatre-vingt-deux (3.182) parts sociales nouvelles aux Souscripteurs indiqués ci-dessus.

Les associés existants déclarent, pour autant que de besoin, renoncer à un éventuel droit de souscription.

#### Cinquième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. (Premier alinéa).** Le capital social de la Société est fixé à dix-huit mille cent quatre-vingt-deux euros (EUR 18.182,-), représenté par dix-huit mille cent quatre-vingt-deux (18.182) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

#### Frais

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SCHMITT, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 29 août 2013.

Relation: DIE/2013/10574.

Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139894/156.

(130170031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

**Duet Trust and Fiduciary Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 89.325.

L'an deux mille treize, le premier octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

**A COMPARU:**

DUET REAL ESTATE PARTNERS 1 L.P., une limited partnership constituée sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Intertrust Corporate Services (Cayman Limited) 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman, et immatriculée auprès du Registre Exempted Limited Partnerships des Iles Cayman, sous le numéro WK-18231,

représentée par Frédéric LEMOINE, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 août 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- La partie comparante, préqualifiée, représentée comme indiquée ci-dessus, est l'actionnaire unique de DUET TRUST AND FIDUCIARY SERVICES S.A., une société anonyme luxembourgeoise ayant son siège social au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me Emile SCHLESSER, notaire demeurant à Luxembourg, en date du 24 septembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1641 du 15 novembre 2002 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Me Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem en date du 20 décembre 2012 publié au Mémorial C numéro 779 du 2 avril 2013.

II.- Le capital social actuel de la Société est fixé à quatorze millions d'euros (14.000.000 EUR) représenté par quatorze mille (14.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000 EUR) chacune, entièrement libérées.

III.- Ceci ayant été exposé, l'actionnaire unique mentionné ci-dessus représentant l'intégralité du capital social de la Société, a décidé de prendre les résolutions suivantes avec effet au 23 août 2013:

*Première résolution*

L'actionnaire unique décide de modifier les deux premiers alinéas de l'article 3 des statuts de la Société qui auront dorénavant la teneur suivante:

"Les actions sont nominatives et ne peuvent être converties en actions au porteur."

*Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide de modifier l'ancien alinéa 5 et nouvellement alinéa 4 de l'article 3 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

"L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer le conseil d'administration et le Bénéficiaire (défini ci-après) par lettre recommandée en indiquant le nombre et les numéros des actions dont la cession est demandée, et les noms, prénoms, professions, domiciles des cessionnaires proposés. Dans les huit jours de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée."

*Troisième résolution*

L'actionnaire unique décide d'insérer deux nouveaux alinéas 11 et 12 à l'article 3 des statuts de la Société qui auront la teneur suivante:

"Les limitations de transfert et les droits des autres actionnaires ci-dessus ne s'appliquent pas en cas de réalisation du gage octroyé sur les actions à un Bénéficiaire.

En vertu de l'article 9 de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière telle que modifiée, les droits de vote attachés aux actions peuvent être exercés par toute personne bénéficiaire d'un gage (ci-après le Bénéficiaire) sur les actions sous réserve de, et conformément au contrat de gage concerné et pour éviter tout doute en proportion des actions gagées en faveur du Bénéficiaire. Le Bénéficiaire peut également, conformément au et dans la mesure permise par le contrat de gage concerné, exercer tous les droits de l'actionnaire concerné en relation avec la convocation d'une assemblée des actionnaires ou l'adoption de résolutions des actionnaires, y compris, afin d'éviter tout doute, le droit de

demander au conseil d'administration de convoquer une assemblée des actionnaires, de demander l'ajout de points à l'ordre du jour et de proposer et adopter des résolutions écrites (dans la mesure permise par la loi) et pour éviter tout doute en proportion des actions gagées en faveur du Bénéficiaire. La société devra donner effet à un tel accord entre un actionnaire et le Bénéficiaire régissant les droits ci-dessus. Une fois que le Bénéficiaire a décidé d'exercer les droits ci-dessus, toute décision ne sera valablement adoptée que conformément aux dispositions ci-dessus."

#### *Quatrième résolution*

L'actionnaire unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La majorité des administrateurs seront résidents au Luxembourg."

#### *Cinquième résolution*

L'actionnaire unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, résidents au Luxembourg."

#### *Sixième résolution*

L'actionnaire unique décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 6 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité des membres présents ou représentés sont résidents à Luxembourg, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis (avec la restriction qu'un administrateur résidant au Luxembourg ne peut donner mandat qu'à un autre administrateur résidant au Luxembourg)."

#### *Septième résolution*

L'actionnaire unique décide d'insérer des nouveaux alinéas 6, 7 et 8 à l'article 6 des statuts de la Société qui auront la teneur suivante:

"Les réunions du conseil d'administration se tiendront à Luxembourg. Le Bénéficiaire doit-être informé de la réunion et de l'ordre du jour au préalable par écrit.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunications initiés à partir de Luxembourg permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société."

#### *Huitième résolution*

L'actionnaire unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 10 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Le Bénéficiaire doit-être informé de la tenue d'une assemblée générale et de l'ordre du jour au préalable par écrit dans les cas et selon les conditions prévues par l'alinéa 12 de l'article 3 ci-dessus."

#### *Neuvième résolution*

L'actionnaire unique décide de révoquer les administrateurs de la Société Mr Emmanuel AÏM et Mr Alain SCHIBL avec effet immédiat.

#### *Dixième résolution*

L'actionnaire unique décide de nommer les administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- M. Paul AGNES, né le 25 août 1941, à Ettelbrück (Luxembourg), résidant au 32, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg; et
- M. Dominique DELABY, né le 8 avril 1955, à Marcq-en-Baroeul (France), résident professionnellement au 6, rue Jean-Pierre LANTER, L-5943 Itzig.

### Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la Société et facturés en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire instrumentant qui parle et comprend l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en français, suivi d'une version anglaise; à la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglaise, la version française fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom, état et demeure, la partie comparante a signé avec nous notaire le présent acte.

### **Follows the English version:**

In the year two thousand and thirteen, on the first day of October.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

#### THERE APPEARED:

DUET REAL ESTATE PARTNERS 1 L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman Limited) 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands and registered with the Exempted Limited Partnerships Register of the Cayman Islands under number WK-18231,

represented by Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on 23 August 2013.

Said power of attorney, after having been signed in due form by the representative of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the undersigned notary to record that:

I.- The appearing party prenamed, represented as stated above, is the sole shareholder of DUET TRUST AND FIDUCIARY SERVICES S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, incorporated on 24 September 2002 by a deed of Me Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1641 dated 15 November 2002 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on 20 December 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 779 dated 2 April 2013.

II.- The current share capital of the Company is fixed at fourteen million Euro (EUR 14,000,000) represented by fourteen thousand (14,000) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1.000) each, fully paid up.

III.- After this had been set forth, the above named sole shareholder, representing the entire corporate capital of the Company, has decided to take the following resolutions with effect as of August 23<sup>rd</sup>, 2013:

#### *First resolution*

The sole shareholder decides to amend the first two paragraphs of article 3 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read follows:

"The shares are registered and cannot be converted into bearer shares."

#### *Second resolution*

The sole shareholder decides to amend former paragraph 5 and presently new paragraph 6 of article 3 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read follows:

"A shareholder who wishes to transfer all or part of his shares must inform the board of directors and the Beneficiary (as defined below) by registered letter, indicating how many shares and their number of shares whose transfer is requested, and the first name, surname, occupations, addresses of the proposed transferees. Within eight days of receipt of this letter, the board of directors shall forward the request to the other shareholders by registered letter."

#### *Third resolution*

The sole shareholder decides to insert two new paragraphs 11 and 12 to article 3 of the articles of association of the Company, which shall be read as follows:

"The transfer limitations and rights of other shareholders above do not apply in case of enforcement of a pledge granted over the shares to a Beneficiary.

"In accordance with article 9 of the law dated 5 August 2005 on financial collateral arrangements, the voting rights attaching to the shares may be exercised by any person (hereafter the "Beneficiary") in favour of whom such shares have been pledged subject to and in accordance with the relevant pledge agreement and for the avoidance of doubt in proportion to the shares pledged to the Beneficiary. The Beneficiary may, in accordance with and to the extent permitted by the relevant pledge agreement, also exercise all rights of the relevant shareholder in relation to the convening of a

meeting of shareholders or the adoption of shareholder resolutions, including, for the avoidance of doubt, the right to request the board of directors to convene a meeting of shareholders and to request items to be added to the agenda, and to propose and adopt resolutions in written form (to the extent permitted by law) for the avoidance of doubt in proportion to the shares pledged to the Beneficiary. Any such agreement between a shareholder and the Beneficiary governing the above rights shall be given effect to by the Company. Once the Beneficiary has elected to exercise the above rights, any decision will be validly adopted only if adopted in accordance with the above provisions."

*Fourth resolution*

The sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 4 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read follows:

" **Art. 4.** The Company is managed by a board composed of at least three members, who may not be shareholders. The majority of directors must be resident in Luxembourg."

*Fifth resolution*

The sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read follows:

"The board may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company as well as the representation of the Company regarding the management to one or more directors, managers or other officers, shareholders or not, residing in Luxembourg."

*Sixth resolution*

The sole shareholder decides to amend the second paragraph of article 6 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read follows:

"The board of directors may only deliberate if a majority of its members present or represented are residing in Luxembourg, the mandate between directors, which may be given by letter, telegram, telex, facsimile or electronic mail, being allowed (with the restriction that a director residing in Luxembourg may only give mandate to another director resident in Luxembourg)."

*Seventh resolution*

The sole shareholder decides to insert new paragraphs 6, 7 and 8 to article 6 of the articles of association of the Company, which shall be read as follows:

"The meetings of the board of directors shall be held in Luxembourg. The Beneficiary must be informed of the meeting and the agenda in advance in writing.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by videoconference or by any other similar means of telecommunications initiated from Luxembourg and allowing his identification.

These resources must comply with technical features that ensure effective participation in the meeting of the board of directors whose deliberations are broadcast continuously. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at the meeting. The meeting held by such means of remote communication is considered held at the registered office of the Company."

*Eighth resolution*

The sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 10 of the articles of association of the Company which shall henceforth be read follows:

" **Art. 10.** Notices convening general meetings are made in accordance with legal provisions. The Beneficiary must be informed of the holding of a general meeting and the agenda in advance and in writing in the cases and under the conditions laid down in paragraph 12 of article 3 above."

*Ninth resolution*

The sole shareholder decides to revoke the directors of the Company Mr Emmanuel AIM and Mr Alain SCHIBL with immediate effect.

*Tenth resolution*

The sole shareholder decides to appoint as directors of the Company until the annual general meeting approving the annual accounts as at 31 December 2013:

- Mr. Paul AGNES, born on 25 August 1941, in Ettelbruck (Luxembourg), residing at 32, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg; and

- Mr. Dominique DELABY, born on 8 April 1955, in Marcq-en-Baroeul (France), professionally residing at 6, rue Jean-Pierre LANTER, L-5943 Itzig.

*Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the undersigned notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Signé: Lemoine, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 3 octobre 2013. Relation: EAC/2013/12754. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013139645/219.

(130170052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

**Canyon Capital Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.434.

In the year two thousand and thirteen.

On the twentieth day of September.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

**THERE APPEARED:**

1) The exempted limited partnership "The Canyon Value Realization Master Fund, L.P.", incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at 89 Nexus Way, KY-KY1-9007 Camana Bay, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Limited Partnerships under the number OG-36785,

2) the limited partnership "Canyon Value Realization Fund, L.P.", incorporated under the laws of Delaware, with registered office at 615 South DuPont Highway, 19901 Dover-Kent County, Delaware, United States of America, registered with the Companies Register of Delaware under the number 3951469, and

3) the company "Canyon Balanced Master Fund, Ltd." incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at 89 Nexus Way, KY-KY1-9007 Camana Bay, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar under the number 132863,

all represented by Mrs. Sofia AFONSO DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at L-4030 Esch-sur Alzette, 5, rue Zenon Bernard, by virtue of three proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, through their attorney, declared and requested the notary to act that they currently hold all the sixty seven thousand eight hundred and eighty (67,880) shares of "Canyon Capital Finance S.à.r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, having a share capital of one million six hundred and ninety seven thousand Euro (EUR 1,697,000.-) and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B number 116434, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on March 31, 2006, published in the Mémorial C number 1399 of July 20, 2006, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on November 30, 2012, published in the Mémorial C number 196 of January 26, 2013.

The appearing parties, duly represented, being the shareholders of the company, declared to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. To increase the corporate capital to the extent of three hundred and three thousand Euro (EUR 303,000.-) in order to raise it from its present amount of one million six hundred and ninety seven thousand Euro (EUR 1,697,000.-) to two million Euro (EUR 2,000,000.-) by the issue of twelve thousand one hundred and twenty (12,120) new shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

2. To accept the subscription of the twelve thousand one hundred and twenty (12,120) new shares of the company with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each by The Canyon Value Realization Master Fund, L.P., pre-named,

for seven thousand eight hundred and thirty two (7,832) new shares, by Canyon Value Realization Fund, L.P., pre-named, for two thousand nine hundred and eighty four (2,984) new shares, and by Canyon Balanced Master Fund, Ltd., pre-named, for one thousand three hundred and four (1,304) new shares, respectively.

3. To amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the company so as to reflect the resolutions to be adopted under the above items.

4. Miscellaneous. The shareholders, represented as above stated took the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders resolved to increase the corporate capital to the extent of three hundred and three thousand Euro (EUR 303,000.-) in order to raise it from its present amount of one million six hundred and ninety seven thousand Euro (EUR 1,697,000.-) to two million Euro (EUR 2,000,000.-) by the issue of twelve thousand one hundred and twenty (12,120) new shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

The exempted limited partnership "The Canyon Value Realization Master Fund, L.P.", pre-named, and the limited partnership "Canyon Value Realization Fund, L.P.", pre-named having partially waived their preference subscription right, the twelve thousand one hundred and twenty (12,120) new shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each are subscribed as follows:

- The exempted limited partnership "The Canyon Value Realization Master Fund, L.P.", pre-named, subscribes seven thousand eight hundred and thirty two (7,832) new shares and pays them fully up by contribution in cash of one hundred ninety five thousand and eight hundred Euro (EUR 195,800.-),

- The limited partnership "Canyon Value Realization Fund, L.P.", pre-named, subscribes two thousand nine hundred and eighty four (2,984) new shares and pays them fully up by contribution in cash of seventy four thousand and six hundred Euro (EUR 74,600.-),

- The company "Canyon Balanced Master Fund, Ltd." pre-named, subscribes one thousand three hundred and four (1,304) new shares and pays them fully up by contribution in cash of thirty two thousand and six thousand Euro (EUR 32,600.-).

Proof of the contribution's existence has been given, so that the amount of three hundred and three thousand Euro (EUR 303,000.-) is at the disposal of the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the shareholders resolved unanimously to amend the first paragraph of article five of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 5. Share Capital. (Paragraph 1).** The corporate capital is set at two million Euro (EUR 2,000,000.-) represented by eighty thousand (80,000) shares of twenty five Euro (EUR 25.-) each.""

*Expenses*

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize.

Le vingt septembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

**ONT COMPARU:**

1) La société "The Canyon Value Realization Master Fund, L.P.", constituée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à 89 Nexus Way, KY-KY1-9007 Camana Bay, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée auprès du registre des Iles Cayman sous le numéro OG-36785,

2) la société "Canyon Value Realization Fund, L.P.", constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social à 615 South DuPont Highway, 19901 Dover-Kent County, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du registre des sociétés du Delaware sous le numéro 3951469, et

3) la société société "Canyon Balanced Master Fund, Ltd.", constituée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à 89 Nexus Way, KY-KY1-9007 Camana Bay, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée au registre des Iles Cayman sous le numéro 132863,

toutes représentées par Madame Sofia AFONSO DA CHAO CONDE, employé privée, demeurant professionnellement à L-4030 Esch-sur Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu de trois procurations sous seing privée lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que les comparantes détiennent actuellement l'intégralité des soixante-sept mille huit cent quatre-vingt (67.880) parts sociales de "Canyon Capital Finance S.à.r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ayant un capital social d'un million six cent quatre-vingt-dix-sept mille Euros (EUR 1.697.000,-) et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 116434, constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 31 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1399 du 20 juillet 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, en date du 30 novembre 2012, publié au Mémorial C numéro 196 du 26 janvier 2013.

Lesquelles comparantes dûment représentées, en tant qu'associées de la société reconnaissent être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social à concurrence de trois cent trois mille Euros (EUR 303.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million six cent quatre-vingt-dix-sept mille Euros (EUR 1.697.000,-) à deux millions d'Euros (EUR 2.000.000,-) par l'émission de douze mille cent vingt (12.120) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

2. Acceptation de la souscription des douze mille cent vingt (12.120) parts sociales de la société avec une valeur nominale de vingt cinq euro (EUR 25,-) chacune par The Canyon Value Realization Master Fund, L.P., prénommée, pour sept mille huit cent trente-deux (7.832) nouvelles parts sociales, par Canyon Value Realization Fund L.P., prénommée, pour deux neuf cent quatre-vingt-quatre (2.984) nouvelles parts sociales et par Canyon Balanced Master Fund, Ltd., prénommée, pour mille trois cent quatre (1.304) nouvelles parts sociales respectivement.

3. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points ci-dessus.

4. Divers.

Les comparantes ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

Les comparantes ont décidé d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent trois mille d'Euros (EUR 303.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million six cent quatre-vingt-dix-sept mille Euros (EUR 1.697.000,-) à deux millions Euros (EUR 2.000.000,-) par l'émission de douze mille cent vingt (12.120) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Paiement*

La société "The Canyon Value Realization Master Fund, L.P.", prénommée et la société "Canyon Value Realization Fund, L.P.", prénommée, ayant partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentiel, les douze mille cent vingt (12.120) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune sont souscrites comme suit:

- La société "The Canyon Value Realization Master Fund, L.P.", prénommée, souscrit sept mille huit cent trente-deux (7.832) parts sociales nouvelles et les libère intégralement par apport en espèce de cent quatre-vingt-quinze mille huit cents Euros (EUR 195.800,-),

- la société "Canyon Value Realization Fund, L.P.", prénommée, souscrit deux mille neuf cent quatre-vingt-quatre (2.984) parts sociales nouvelles et les libère intégralement par apport en espèce de soixante-quatorze mille six cents Euros (EUR 74.600,-),

- la société "Canyon Balanced Master Fund, Ltd." prénommée, souscrit cinq mille quatre cent quarante (1.304) parts sociales nouvelles et les libère intégralement par apport en espèce de trente deux mille six cents Euros (EUR 32.600,-).

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée, de sorte que le montant de trois cent trois mille d'Euros (EUR 303.000,-) est à la disposition de la Société.

137355

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, les comparantes ont décidé de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social. (Alinéa 1).** Le capital social est fixé à deux millions d'Euros (EUR 2.000.000,-) représenté par quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 septembre 2013. Relation: EAC/2013/12455. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013139574/171.

(130170388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

**Golden Eagle Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: MXN 74.951.000,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 175.924.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of September,

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company Toucan Investments Ltd., a corporation duly incorporated and existing under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its Corporate Access Number: 2017253051 and with its registered office at 450-1<sup>st</sup> Street S.W., Calgary, Alberta T2P 5H1 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder");

duly represented by M<sup>e</sup> Pierre Metzler, lawyer, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320, Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal in Calgary (Canada), dated 24 September 2013.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, asked the notary public to state that it is the sole shareholder (the "Sole shareholder"), holding all the issued and existing thirty-eight thousand three hundred twenty-one (38,321) ordinary shares ("Ordinary Shares") and the twenty-seven thousand six hundred thirty (27,630) Class A mandatory redeemable preferred shares (the "Class A MRPS"), representing the entire share capital of the company Golden Eagle Energy S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under the number B 175924, having its registered address at L-1130 Luxembourg, 37, Rue d'Anvers, incorporated pursuant to a deed received by Me Carlo Wersandt, notary public on 27 February 2013, published on 16 May 2013 in the official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), number 1154, page 55373 (hereinafter referred to as the "Company").

The articles of the Company were amended for the last time pursuant to a deed received by the undersigned notary public on 25 July 2013, not yet published in the official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

Such appearing party, represented as stated here above, in its capacity as Sole Shareholder of the Company, then asked the notary public to state its resolutions as follows:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of nine million Mexican Pesos (MXN 9,000,000.-) to bring it from its present amount of sixty five million nine hundred fifty-one thousand Mexican Pesos (MXN 65,951,000.-) represented by (i) thirty-eight thousand three hundred twenty-one (38,321) Ordinary Shares with a nominal value of one thousand Mexican Pesos (MXN 1,000.-) each and (ii) twenty seven thousand six hundred thirty (27,630) Class A MRPS with a nominal value of one thousand Mexican Pesos (MXN 1,000.-) each, to the amount of seventy four million nine hundred fifty one thousand Mexican Pesos (MXN 74,951,000.-) represented by (i) thirty eight thousand three hundred twenty one (38,321) Ordinary Shares with a nominal value of one thousand Mexican Pesos (MXN 1,000.-) each and (ii) thirty six thousand six hundred thirty (36,630) Class A MRPS with a nominal value of one thousand Mexican Pesos (MXN 1,000.-) each.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to issue nine thousand (9,000) Class A MRPS with a nominal value of one thousand Mexican Pesos (MXN 1,000.-) each. The nine thousand (9,000) new Class A MRPS shall be issued with an aggregate share premium of eight hundred ninety one million Mexican Pesos (MXN 891,000,000.-). The issued Class A MRPS will have the rights and obligations as described in the Company's articles of association.

#### *Subscription and Payment*

The Sole Shareholder declared subscribing for the newly issued Class A MRPS, and paying up such newly issued Class A MRPS and attached aggregate share premium by a contribution in cash in the total amount of nine hundred million Mexican Pesos (MXN 900,000,000.-).

Evidence of the payment was brought to the notary public by a bank certificate confirming that the whole amount has been made available to the Company.

The share premium paid on the newly issued Class A MRPS shall be booked in the Class A MRPS share premium account (the "Class A MRPS Share Premium Account") specific to the Class A MRPS and such share premium shall remain attached to the Class A MRPS.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to reduce the Class A MRPS Share Premium Account by an amount of nine hundred thousand Mexican Pesos (MXN 900,000.-) and to allocate such amount to the Company's legal reserve account.

#### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the first sentence of article 5.1 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

" 5.1. The Company's share capital is set at seventy four million nine hundred fifty one thousand Mexican Pesos (MXN 74,951,000.-) divided into (i) thirty eight thousand three hundred twenty one (38,321) ordinary shares ("Ordinary Shares") and (ii) thirty six thousand six hundred thirty (36,630) Class A mandatory redeemable preferred Shares (the "Class A MRPS")"

#### *Estimate of costs*

For information purposes only, the amount of nine hundred million Mexican Pesos (MXN 900,000,000.-) is equivalent to sixty nine million nine hundred thousand seven hundred forty United States Dollars and ninety five United States Cents (USD 69,900,740.95), based on the exchange rate set by the Mexican central bank, Banco de Mexico, for payments to be made on 26 September 2013.

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand Euros.

#### *Power*

The above appearing party(ies) hereby give(s) power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed with the registration, listing, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After having read the present deed to the proxy holder, acting as said before, the said proxy holder has signed with us the notary the present deed.

### Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-six septembre,

Par devant, Nous, Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

La société Toucan Investments Ltd., une société valablement constituée et existant sous les lois de la Province d'Alberta, Canada, ayant le numéro d'accès social 2017253051 et son siège social au c/o 450-1<sup>st</sup> Street S.W., Calgary, Alberta, Canada, T2P 5H1 (ci-après l'"Associé Unique"),

Ici dûment représentée par Maître Pierre Metzler, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Calgary (Canada) le 24 septembre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme décrite ci-dessus, a demandé au notaire de constater qu'elle est l'associé unique détenant à elle seule les trente-huit mille trois cent vingt-et-une (38.321) parts ordinaires émises et existantes (ci-après les "Parts Ordinaires") et les vingt-sept mille six cent trente (27.630) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A (les "PPOR A"), représentant l'intégralité du capital social de la société Golden Eagle Energy S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 175924, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, constituée par acte reçu de Maître Carlo Wersandt, notaire, le 27 février 2013, publié en date du 16 mai 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1154, page 55373 (ci-après la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire précité le 25 juillet 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La prédite comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associé unique de la Société, a requis le notaire d'acter ses résolutions comme suit:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf millions de Pesos Mexicains (MXN 9.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-cinq millions neuf cent cinquante-et-un mille Pesos Mexicains (MXN 65.951.000,-) représenté par (i) trente-huit mille trois cent vingt-et-une (38.321) Parts Ordinaires ayant une valeur nominale de mille Pesos Mexicains (MXN 1.000,-) chacune et, (ii) vingt-sept mille six cent trente (27.630) PPOR A ayant une valeur nominale de mille Pesos Mexicains (MXN 1.000,-) chacune, à un montant de soixante quatorze millions neuf cent cinquante-et-un mille Pesos Mexicains (MXN 74.951.000,-), représenté par (i) trente-huit mille trois cent vingt-et-une (38.321) Parts Ordinaires ayant une valeur nominale de mille Pesos Mexicains (MXN 1.000,-) chacune et (ii) trente-six mille six cent trente (36.630) PPOR A ayant une valeur nominale de mille Pesos Mexicains (MXN 1.000,-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'émettre neuf mille (9.000) PPOR A ayant chacune une valeur nominale de mille Pesos Mexicains (MXN 1.000,-). Les neuf mille (9.000) PPOR A sont émises avec une prime d'émission d'un montant total de huit cent quatre vingt onze millions de Pesos Mexicains (MXN 891.000.000,-). Les PPOR A nouvellement émises auront les droits et obligations décrits aux statuts de la Société.

#### *Souscription et Paiement*

L'Associé Unique a déclaré souscrire aux PPOR A nouvellement émises et payer ces PPOR A et la prime d'émission rattachée par un apport en numéraire d'un montant total de neuf cent millions de Pesos Mexicains (MXN 900.000.000,-).

Il résulte de la souscription et du paiement ci-dessus que le montant total est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il l'a été prouvé au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

La prime d'émission payée en relation avec les PPOR A nouvellement émises sera comptabilisée dans le compte de prime d'émission des PPOR A (ci-après le "Compte de Prime d'Emission des PPOR A") spécifique à la catégorie des PPOR A et cette prime d'émission restera rattachée aux PPOR A.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé de réduire le Compte de Prime d'Emission des PPOR A d'un montant de neuf cent mille Pesos Mexicains (MXN 900.000,-) et d'allouer ce montant au compte de la réserve légale de la Société.

137358

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier la première phrase de l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à soixante quatorze millions neuf cent cinquante et un mille Pesos Mexicains (MXN 74.951.000,-) représenté par (i) trente-huit mille trois cent vingt-et-une (38.321) parts ordinaires (ci-après les "Parts Ordinaires"), et (ii) trente-six mille six cent trente (36.630) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A (ci-après les "PPOR A")."

*Estimation des frais*

A titre d'information uniquement, le montant de neuf cent millions de Pesos Mexicains (MXN 900.000.000,-) est équivalent à soixante-neuf millions neuf cent mille sept cent quarante Dollars Américains et quatre-vingt quinze Cents (USD 69.900.740,95), sur base du taux de change fixé par la Banque Centrale de Mexico pour les paiements au 26 septembre 2013.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de la présente sont estimés à approximativement six mille Euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

*Pouvoirs*

Le(s) comparant(s) donne(nt) par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder à l'enregistrement, l'immatriculation, la radiation, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Metzler, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 1<sup>er</sup> octobre 2013. Relation: RED/2013/1597. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Kirsch.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 04 octobre 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013139742/167.

(130170921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

**Epuramat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 109.730.

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of September.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of «EPURAMAT S.A.», a Luxembourg société anonyme (public limited liability company), having its registered office at Rue des Chaux, L-5324 Contern, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 109.730 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Paul Bettingen, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, dated 28 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Memorial") under number 1357, page 65133 dated 9 December 2005 (the "Articles") The Articles of the Company have been amended several times and for the last time by a notarial deed of the notary Maître Francis Kessler, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated 16 May 2013, published in the Memorial under number 1966, page 94364 dated 13 August 2013.

The meeting is declared opened at 4.30 p.m. with Mrs Simone Gruber, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary, Mrs Frédérique Davister, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Mrs Frédérique Davister, lawyer, residing professionally in Luxembourg  
The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Decision to amend article 7.1.1. of the Articles, in order to change the composition of the board of directors from 7 (seven) Directors to a maximum of 7 (seven) directors;

2. Decision to amend article 7.1.8. of the Articles of the Company, in order to decrease the presence quorum for the meetings of the Board of Directors to at least 4 (four) directors and the voting quorum to a majority of the directors present or represented at the meeting; and

3. Miscellaneous.

(ii) That convening notices were sent to the shareholders by registered letter on the 27<sup>th</sup> of August 2013. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the 98.903% being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting of the shareholders resolved to amend article 7.1.1. of the Articles, in order to change the composition of the board of directors from 7 (seven) Directors to a maximum of 7 (seven) directors, as a consequence article 7.1.1. shall henceforth be read as follows:

" **7.1.1.** The Company is managed by a Board, which shall consist of up to seven (7) directors (individually a "Director", collectively referred to as the "Board") who need not be Shareholders"

*Second resolution*

The extraordinary general meeting of the shareholders resolved to amend article 7.1.8. of the Articles of the Company, in order to decrease the presence quorum for the meetings of the Board of Directors to at least four directors and the voting quorum to a majority of the directors present or represented at the meeting. As a consequence, article 7.1.8. shall now be read as follows:

" **7.1.8.** The presence of at least 4 (four) Directors shall constitute a presence quorum for any meeting of the Board the purpose of which is to resolve any of the following matters specified herein, which shall require the approval of a majority of the Directors present or represented at the meeting:

a. execute a sale, pledge or any kind of disposal of (i) any assets of the Company outside the scope of the Company's day to day business, (ii) any intellectual or industrial property rights held and owned by the Company, such as, without this list being limitative, patents, brands, softwares and any prototype developed on the basis of these rights, unless such disposal falls within the scope of article 14 (iv);

b. approval of share restriction agreements with the employees or members of the Board;

c. request additional funding by way of capital contributions, shareholders' loans or any other credit support from the shareholders;

d. make, permit or approve any of the following transactions involving the Company or any of its subsidiaries:

(i) mergers, consolidations, recapitalizations or other business combinations outside the scope of article 14 (iv);

(ii) reorganizations, joint ventures or alliances, or any agreements or commitments relating thereto, involving equity securities;

(iii) incur, assume, guarantee or become obligated with respect to any indebtedness to the extent not foreseen under the Company's business plan;

(iv) effect or agree to any transaction or series of related transactions outside the ordinary course of business not set forth in a previously approved budget or business plan;

e. formation of subsidiaries;

f. create new executive or officer positions of the Company or any of its subsidiaries;

g. appointment of a managing director responsible for day-to-day management of the Company;

h. appointment of senior managers and hiring of employees whose gross annual remuneration is equal to or exceeds fifty thousand Euro (EUR 50,000.-);

i. make, amend or approve compensation and benefit plans, including option plans and approve the candidates for the participation in such option plans;

j. propose or institute proceedings to adjudicate the Company or any subsidiary of the Company, as bankrupt, or consent to the filing of a bankruptcy proceeding against the Company or any subsidiary of the Company, or file a petition or answer or consent related thereto.

If the quorum of four (4) directors is not present at a first call of a board meeting resolving upon one of the above-mentioned items, a second board meeting with the same items on the agenda shall be convened. On such second call, there will be no presence quorum and decisions can be taken with the approval of a majority of the Directors present or represented at the meeting."

#### Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Nothing else being on the agenda and nobody raising any further points for discussion by the meeting, the meeting closed.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the German text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

#### **Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am vierten September.

Vor Uns, dem unterzeichnenden Notar Maître Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg, bei dem die vorliegende Originalurkunde hinterlegt wird,

wurde eine außerordentliche Generalversammlung der "EPURAMAT S.A." abgehalten, einer société anonyme gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in Rue des Chaux, L-5324 Contern, und eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 109.730 (die "Gesellschaft"), gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den Notar Maître Paul Bettingen, mit Amtssitz in Niederanven, Großherzogtum Luxemburg, am 28. Juli 2005, welche am 9. Dezember 2005 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial") unter der Nummer 1357, Seite 65133, veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde öfters abgeändert und zuletzt durch eine Urkunde vom Notar Maître Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, am 16. Mai 2013 aufgenommen, welche am 13. August 2013 im Memorial unter der Nummer 1966, Seite 94364, veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wurde um 16.30 eröffnet mit Frau Simone Gruber, Anwältin, mit Berufsanschrift in Luxemburg, als Vorsitzenden, die Frau Frederique Davister, Juristin, mit Berufsanschrift in Luxemburg, zum Schriftführer ernannt.

Zum Stimmzähler wird gewählt die Frau Frederique Davister, Juristin, mit Berufsanschrift in Luxemburg

Das Büro der Versammlung wird als einberufen erklärt, sodann stellt der Vorsitzende fest und beauftragt den Notar, Folgendes festzustellen:

(i) Dass die Tagesordnung dieser Versammlung folgende Punkte umfasst:

#### *Tagesordnung:*

1. Entscheidung, Artikel 7.1.1. der Satzung abzuändern, um die Zusammensetzung des Verwaltungsrates von 7 (sieben) Verwaltungsratsmitgliedern auf maximal 7 (sieben) Verwaltungsratsmitglieder zu umzuändern;

2. Entscheidung, Artikel 7.1.8. der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um das Anwesenheitsquorum der Verwaltungsratssitzungen auf mindestens 4 (vier) Verwalter herabzusetzen und das Abstimmungsquorum auf die Mehrheit der in den Verwaltungsratssitzungen anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder zu beschränken; und

3. Sonstiges.

(ii) Dass Einberufungen an die Aktionäre gesandt wurden durch Einschreibebrief vom 27. August 2013. Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Vollmachten der vertretenen Aktionäre und die Nummern ihrer Aktien aus der Anwesenheitsliste hervorgehen; diese Anwesenheitsliste, die von den Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und durch die Mitglieder des Büros der Versammlung zu unterzeichnen ist, wird vorliegender Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben bei den Registrierungsbehörden hinterlegt zu werden.

(iii) Dass die Vollmachten der vertretenen Aktionäre nach Paraphierung ne varietur durch die erschienenen Parteien vorliegender Urkunde als Anlage beigefügt werden.

(iv) Dass das 98,903%, das auf der Versammlung anwesend oder vertreten wird, und alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, dass sie nach rechtzeitiger Ankündigung dieser Versammlung Kenntnis der Tagesordnung hatten.

(v) Dass die Versammlung ordnungsgemäß zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann.

Dann fasst die Versammlung nach vorheriger Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt, Artikel 7.1.1. der Satzung abzuändern, um die Zusammensetzung des Verwaltungsrates von 7 (sieben) Verwaltungsratsmitgliedern auf maximal 7 (sieben) Verwaltungsratsmitglieder zu umzuändern, und als Folge davon wird Artikel 7.1.1. der Satzung fortan folgenden Wortlaut haben:

" **7.1.1.** Die Gesellschaft wird von einem Verwaltungsrat verwaltet, welcher aus maximal (7) Verwaltungsratsmitgliedern besteht (einzeln ein "Verwalter", zusammen, der "Verwaltungsrat") welche keine Aktionäre sein müssen."

#### *Zweiter Beschluss*

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt, Artikel 7.1.8. der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um das Anwesenheitsquorum der Verwaltungsratssitzungen auf mindestens vier Verwalter herabzusetzen und das Abstimmungsquorum auf die Mehrheit der in den Verwaltungsratssitzungen anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder zu beschränken. Als Folge davon wird Artikel 7.1.8. der Satzung fortan folgenden Wortlaut haben:

" **7.1.8.** Die Anwesenheit von mindestens vier (4) Verwaltern soll ein ausreichendes Anwesenheitsquorum für die Verwaltungsratssitzungen darstellen, welche zum Ziel haben, über eine der unten näher spezifizierten Angelegenheiten zu beschließen, die die Zustimmung durch die Mehrheit der in den Verwaltungsratssitzungen anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder voraussetzt:

a. der Verkauf, die Verpfändung oder jedwelche Veräußerung (i) von Aktiva der Gesellschaft, wenn diese Angelegenheiten von dem Bereich des laufenden Geschäftsbetriebs der Gesellschaft nicht erfasst sind, (ii) von geistigen und gewerblichen durch der Gesellschaft gehaltenen und besessenen Eigentumsrechten, wie, ohne dass diese Liste limitativ ist: Patente, Marken, Softwares und jedwelche auf Basis dieser Rechte hergestellten Prototypen; außer diese Disposition fällt in den Bereich des Artikels 14 (vi);

b. die Zustimmung über Aktienbeschränkungsvereinbarungen mit den Angestellten oder Verwaltungsratsmitgliedern;

c. die Anfrage von zusätzlichen Geldern mittels Kapitaleinlagen, Gesellschafterdarlehen oder jedwelche andere Kreditunterstützung von den Gesellschaftern;

d. die Ausführung, die Erlaubnis oder die Zustimmung von folgenden Transaktionen welche die Gesellschaft oder eine ihrer Tochtergesellschaften betreffen:

(i) Fusionen, Zusammenlegungen, Rekapitalisierungen oder anderweitige Kombinationen von Geschäften, außerhalb des Anwendungsbereiches von Artikel 14 (iv);

(ii) Reorganisationen, Joint Ventures oder Allianzen, oder die Anschließung von Verträgen oder das Eingehen von dies bezogenen Verpflichtungen, welche Kapitalanteile betreffen;

(iii) Das Eingehen, die Übernahme, die Garantie von irgendwelchen Verpflichtungen welche nicht im Geschäftsplan der Gesellschaft vorgesehen sind;

(iv) Das Eingehen oder die Zustimmung von einzelnen Transaktionen oder Serien von in Zusammenhang stehenden Transaktionen außerhalb der tagtäglichen Geschäftsführung, welche nicht in einem vorherig angenommenen Budget oder Geschäftsplan vorgesehen sind;

e. Bildung von Tochtergesellschaften;

f. Die Kreation von neuen führenden Positionen bei der Gesellschaft oder deren Tochtergesellschaften;

g. Ernennung eines Geschäftsführers verantwortlich für die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft;

h. Ernennung von Senior Managern und die Einstellung von Angestellten mit jährlichen Bruttogehältern von über fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-);

i. Das Eingehen, die Abänderung oder die Zustimmung von Vergütungs- und Entschädigungsplänen, sowie Optionsplänen und die Bestätigung von Kandidaten für solche Optionspläne;

j. Der Vorschlag oder das Eingehen von Aktionen betreffend eine Erklärung der Konkurses der Gesellschaft oder von Tochtergesellschaften der Gesellschaft, oder die Zustimmung, ein Konkursverfahren gegen der Gesellschaft oder Tochtergesellschaften der Gesellschaft zu beantragen, oder in diesem Bezug einen Antrag zu stellen oder eine Antwort oder eine Zustimmung einzureichen.

Sofern das Quorum von vier (4) Verwaltungsratsmitgliedern bei einer ersten Versammlung nicht erfüllt wird, jedoch einer der oben genannten Punkte zur Abstimmung ansteht, soll eine zweite Versammlung mit denselben Tagesordnungspunkten einberufen werden. Bei einer zweiten Einberufung ist kein Quorum erforderlich und die Beschlüsse können mit der Zustimmung der Mehrheit der in den Verwaltungsratssitzungen anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder getroffen werden."

*Kosten*

Jegliche Ausgaben, Kosten, Vergütungen oder sonstigen Ausgaben gleich welcher Art, die die Gesellschaft aufgrund dieser notariellen Urkunde zu tragen hat, werden auf ungefähr eintausend dreihundert Euro (EUR 1.300.-) geschätzt.

Da nichts anderes auf der Tagesordnung vorgesehen ist und niemand weitere Punkte zur Diskussion durch die Versammlung vorbringt, wird die Versammlung geschlossen.

Worüber diese Urkunde in Luxemburg, am zum Beginn dieses Dokuments genannten Tage, aufgesetzt wurde.

Der unterzeichnende Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der erschienenen Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst und mit einer deutschen Übersetzung versehen ist und dass im Falle einer Abweichung des englischen vom deutschen Text der englische Text maßgebend ist.

Nachdem die Urkunde den erschienenen Personen, welche dem Notar mit Nachnamen, Vornamen, Personenstand und Adresse bekannt sind, vorgelesen wurde, haben die erschienenen Personen zusammen mit dem Notar die vorliegende Originalurkunde unterschrieben.

Signé: Gruber, Davister, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11582. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013139682/203.

(130170087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

**ECMF SCA, Société en Commandite par Actions,  
(anc. ECMF SCA, SICAV-SIF).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 161.821.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of September.

Before us, Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the company ECMF S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 161.821, incorporated by virtue of a deed received by Maître Edouard Delosch, then notary residing in Rambouch, on 27 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1508 dated 8 July 2011. The articles of associations of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, prenamed, dated 25 March 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1200 dated 22 May 2013 (hereinafter referred to as the "Company").

The extraordinary general meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette

The chairman appoints as secretary Mrs Maria SANTIAGO-DE SOUSA, private employee, residing professionally in Esch/Alzette

The meeting elects as scrutineer Mrs Maria SANTIAGO-DE SOUSA, private employee, residing professionally in Esch/Alzette

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance sheet, which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder representing the shareholders and by the members of the board and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to act that:

I.- According to the attendance sheet, all the shareholders representing the full amount of the issued share capital of EUR 1,269,000.- (one million two hundred sixty-nine thousand euro) are duly represented at the meeting (hereinafter referred to as the "Shareholders"). The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without having been a prior convening notice.

II.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Approval of the decrease of the share capital of the Company in an aggregate amount of EUR 375,000.- (three hundred seventy-five thousand euro) so as to bring it from its current amount of EUR 1,269,000.- (one million two hundred sixty-nine thousand euro), to the amount of EUR 894,000.- (eight hundred ninety-four thousand euro) by cancellation of 3,750 (three thousand seven hundred fifty) class A limited shares;

2. Reimbursement of the cancellation proceeds of EUR 375,000.- (three hundred seventy-five thousand euro) to all the then existing shareholders;
3. Amendment of the article 5 of the articles of association of the Company;
4. Delegation of power;
5. Any other business.

The Shareholders meeting having approved the chairman's statements and having been validly constituted and convened, has deliberated and, by separate and unanimous vote of the limited shareholders and the unlimited shareholder, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to decrease the share capital of the Company in an amount of EUR 375,000.- (three hundred seventy-five thousand euro) so as to bring it from its current amount of EUR 1,269,000.- (one million two hundred sixty-nine thousand euro), to the amount of EUR 894,000.- (eight hundred ninety-four thousand euro) by cancellation of 3,750 (three thousand seven hundred fifty) class A limited shares.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to reimburse the cancellation proceeds of EUR 375,000.- (three hundred seventy-five thousand euro) to all the then existing shareholders of the Company.

*Third resolution*

The Shareholders resolve to modify the article 5 of the articles of association to the aforementioned change so that it can be read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The Company's share capital is set at eight hundred ninety-four thousand euro (EUR 894,000.-) represented by eight thousand nine hundred thirty-nine (8,939) shares and one (1) Management Share, as defined below, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The authorized share capital, including the issued share capital, is set at one million two hundred sixty-nine thousand euro (EUR 1,269,000.-), consisting of, one (1) Management Share and twelve thousand six hundred eighty-nine (12,689) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each. During the period of five (5) years from the date of the publication of these Articles, the General Partner is hereby authorized to issue shares, and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit, and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued. Such authorization may be renewed one or more time through a resolution of the general meeting of shareholders, each time for a period not exceeding five (5) years.

The authorized share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted, in the manner required for the amendment of these Articles."

*Fourth resolution*

The Shareholders resolve to grant power to any employee of CACEIS Bank, with registered address at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, to update the Company's shares register.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the French and the English texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarized deed was drawn up in Esch sur Alzette on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said appearing persons signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française:**

En l'an deux mille treize, le six septembre,

Par-devant nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société EMCF S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social à 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.821, constituée suivant

acte passé devant Maître Edouard Delosch, alors notaire de résidence à Rambrouch, en date du 27 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1508 en date du 8 juillet 2011 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte passé devant Maître Edouard Delosch, prénommé, en date du 25 mars 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1200 en date du 22 mai 2013 (ci-après la "Société").

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Le Président désigne Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, comme Secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée générale extraordinaire désigne Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, comme Scrutateur de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire représentant les actionnaires, par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations et seront soumises ensemble avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires de la Société représentant 100% du capital social émis de EUR 1.269.000,- (un million deux cent soixante-neuf mille euros) sont dûment représentés à l'assemblée (ci-après les "Actionnaires"). L'assemblée peut dès lors délibérer valablement et décider de tous les points portés à l'ordre du Jour, sans avoir été convoquée préalablement.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du Jour*

1. Approbation de la réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 375.000,- (trois cent soixante-quinze mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.269.000,- (un million deux cent soixante-neuf mille euros) au montant de EUR 894.000,- (huit cent quatre-vingt-quatorze mille euros) par l'annulation de 3.750 (trois mille sept cent cinquante) actions de commanditaire de classe A;

2. Remboursement des EUR 375.000,- (trois cent soixante-quinze mille euros) résultant de l'annulation à tous les actionnaires de la Société alors existants;

3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société;

4. Délégation de pouvoirs;

5. Divers.

L'assemblée générale des Actionnaires ayant approuvé les déclarations du Président, se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime des actionnaires commanditaires et de l'actionnaire commandité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Actionnaires décident réduire le capital social de la Société à concurrence de EUR 375.000,- (trois cent soixante-quinze mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.269.000,- (un million deux cent soixante-neuf mille euros) au montant de EUR 894.000,- (huit cent quatre-vingt-quatorze mille euros) par l'annulation de 3.750 (trois mille sept cent cinquante) actions de commanditaire de classe A.

#### *Deuxième résolution*

Les Actionnaires décident de rembourser le produit de l'annulation s'élevant à trois cent soixante-quinze mille euros (EUR 375.000,-) à tous les actionnaires de la Société existants.

#### *Troisième résolution*

Les Actionnaires décident d'adapter l'article 5 des statuts de la Société aux modifications précitées afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est de huit cent quatre-vingt-quatorze mille euros (EUR 894.000,-) divisé en huit mille neuf cent trente-neuf (8.939) actions et une (1) Action de Commandité telle que définie ci-dessous, avec une valeur nominale de cent euros (100,-) chacune.

Conformément aux dispositions et conditions prévues par la loi, le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des Statuts.

Le capital autorisé, incluant le capital souscrit, est fixé à un million deux cent soixante-neuf mille euros (EUR 1.269.000), représenté par une (1) Action de Commandité et douze mille six cent quatre-vingt-neuf (12.689) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-) chacune. Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces Statuts, l'Associé Gérant Commandité est autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la Société, aux personnes et aux conditions que l'Associé Gérant Commandité détermine, et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Cette autorisation peut être renouvelée une ou plusieurs fois par décision de l'assemblée générale des actionnaires, chaque fois pour une période maximale de cinq (5) ans.»

*Quatrième résolution*

Les Actionnaires donnent pouvoir à tout employé de la société CACEIS Bank ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour mettre à jour le registre d'actionnaires de la Société.

*Coûts*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Esch sur Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, ils ont signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11816. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013139677/163.

(130170214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

**VFC Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Hotspurs Investment Holdings S.à r.l.).**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 178.021.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of September,  
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARS:

VFC Member LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, USA, having its registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, DE 19904, USA and registered with the Delaware Secretary of State under number 466180 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled ne varietur by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all of the shares in Hotspurs Investment Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 178.021 (the Company). The Company was incorporated on 8 May 2013 pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1886 on 5 August 2013. The articles of association of the Company have not been amended.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Waiver of the convening notices;
2. Change of the Company's name from "Hotspurs Investment Holdings S.à r.l." to "VFC Investments S.à r.l.";
3. Subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company (the Articles) to reflect the above change; and

#### 4. Miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

##### *First resolution*

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notice, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

##### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name from "Hotspurs Investment Holdings S.à r.l." to "VFC Investments S.à r.l."

##### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Articles so that it shall now read as follows:

" **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "VFC Investments S.à r.l." (the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles)."

##### *Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand three hundred euro (EUR 1.300,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states on the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, that the present deed is worded in English, followed by a French version, and on the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, that in case of discrepancies between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the date stated at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signs together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le sixième jour du mois de septembre,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

##### **A COMPARU:**

VFC Member LLC, une limited liability company constituée selon les lois de l'État de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 160, Greentree Drive, Suite 101, Dover, DE 19904, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 466180 (l'Associé Unique),

ici représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans Hotspurs Investment Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec son siège social au 6 C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.021 (la Société). La Société a été constituée le 8 mai 2013 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N°1886 en date du 5 août 2013. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'Article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. L'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Changement de la dénomination de la Société de "Hotspurs Investment Holdings S.à r.l." en "VFC Investments S.à r.l.";
3. Modification de l'article 1 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter le changement ci-dessus; et
4. Divers.

IV. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme étant dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société de "Hotspurs Investment Holdings S.à r.l." à "VFC Investments S.à r.l."

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des Statuts qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "VFC Investments S.à r.l." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts)."

*Estimation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête du mandataire de l'Associé Unique, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête du mandataire de l'Associé Unique, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch/Alzette

Après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11818. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013139783/115.

(130170226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

**ALR Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 180.624.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le quatre octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Alain REGO, agent immobilier, né à Thionville France, le 11 mars 1974, demeurant à L-5355 Oetrange, 8, rue de l'Eglise,

agissant en son nom personnel.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle sous la dénomination de: "ALR Immobilier S.à r.l."

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Howald (commune de Hesperange).

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, y compris l'achat, la vente, la mise en valeur, la promotion, l'échange, la négociation, l'expertise, la location d'immeubles de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, l'administration de biens-syndic de copropriété, tant au Grand-Duché de Luxembourg que partout ailleurs à l'étranger.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente-et-un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT-VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.**

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En présence de plusieurs associés, et pour toutes cessions de parts sociales, les associés bénéficieront d'un droit de préemption.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage des dites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

L'associé unique est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

**Art. 12.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.

**Art. 13.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la partie s'en réfère aux dispositions légales.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les parts sociales sont souscrites en numéraire et appartiennent en propre à l'associé unique Monsieur Alain REGO, agent immobilier, né à Thionville France, le 11 mars 1974, demeurant à L-5355 Oetrange, 8, rue de l'Eglise, préqualifié.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites lui appartiennent en propre et sont intégralement libérées par des versements en espèces effectués en nom personnel, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mille treize (31.12.2013).

*Estimation des Frais*

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à environ mille cent euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

L'associée unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Alain REGO, agent immobilier, né à Thionville France, le 11 mars 1974, demeurant à L-5355 Oetrange, 8, rue de l'Eglise, préqualifié.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

2. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs, bâtiment 1.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec moi, notaire, la présente minute.

Signé: REGO, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07/10/2013. Relation: EAC/2013/12943. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 08 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140322/100.

(130171665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**B & S invest SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-5762 Hassel, 2B, Killebiérg.

R.C.S. Luxembourg E 5.171.

---

**STATUTS**

L'an deux mille treize,

Le vingt-trois septembre.

Par devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1.- Bruno Alexandre SIMÕES RODRIGUES DA COSTA, employé privé, né à Pena Verde/Aguiar da Beira (Portugal), le 23 juin 1983, demeurant à L-5762 Hassel, 2b, Killebiérg,

2.- Maria Susete DE OLIVEIRA RODRIGUES, employée privée, né à Barreiro de Besteiros Tondela (Portugal), le 28 janvier 1980, demeurant à L-5762 Hassel, 2b, Killebiérg.

Ils constituent une société civile immobilière dont les statuts auront la teneur suivante:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Objet - Durée - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Par les présentes, il est formé une société civile immobilière sous la dénomination: B & S invest SCI.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles en-dehors de toute opération commerciale.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège de la société est établi dans la commune de Weiler- la-Tour.

**Titre II. - Capital - Apports - Parts**

**Art. 5.** Le capital est fixé à deux mille cinq cents (2.500.-) euros, divisé en cent (100) parts de vingt-cinq (25.-) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par les comparants:

1.- Bruno Alexandre SIMÕES RODRIGUES DA COSTA, employé privé, né à à Pena Verde/ Aguiar da Beira (Portugal), le 23 juin 1983, demeurant à L-5762 Hassel, 2b, Killebiërg, cinquante parts . . . . .	50
2.- Maria Susete DE OLIVEIRA RODRIGUES, employée privée, née à Barreiro de Besteiros Tondela (Portugal), le 28 janvier 1980, demeurant à L-5762 Hassel, 2b, Killebiërg, cinquante parts . . . . .	50
Total: Cent parts . . . . .	100

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession projetée de parts à un non-associé, les associés bénéficient d'un droit de préemption qui fonctionnera comme suit: L'associé désireux de céder tout ou partie de ses parts, communiquera les nom, prénom, profession et adresse du cessionnaire potentiel non-associé ainsi que le prix convenu avec lui, par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception, à la gérance. Celle-ci continuera cette information aux associés endéans un (1) mois, également par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception.

Les parts peuvent être reprises par ceux-ci dans le mois de leur information en proportion de leur participation dans la société.

Chaque associé peut céder son droit de reprise à un autre associé. S'ils laissent passer le dit délai, sans exercer leur droit de préemption, la cession des parts au non-associé est permise.

Toute cession faite en infraction à ce droit de préemption est nulle.

**Art. 7.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts que chacun détient.

À l'égard des tiers, ils sont tenus conformément aux dispositions des articles 1862 et 1863 du Code Civil.

### **Titre III. Administration**

**Art. 8.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

### **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 10.** La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé et du (des) gérant (s).

**Art. 11.** En cas de dissolution, la liquidation, sera faite par les associés à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille (1.000.-) euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et, à l'unanimité et par votes séparés, ils ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

2) Sont nommés gérants:

1.- Bruno Alexandre SIMÕES RODRIGUES DA COSTA, employé privé, né à à Pena Verde/Aguiar da Beira (Portugal), le 23 juin 1983, demeurant à L-5762 Hassel, 2b, Killebiërg,

2.- Maria Susete DE OLIVEIRA RODRIGUES, employée privée, née à Barreiro de Besteiros Tondela (Portugal), le 28 janvier 1980, demeurant à L-5762 Hassel, 2b, Killebiërg.

3) La société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.

4) La durée de leurs fonctions est illimitée.

5) Le siège social est fixé à L-5762 Hassel, 2b, Killebiërg.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue des comparants, ceux-ci connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. SIMOES RODRIGUES DA COSTA, M. DE OLIVEIRA RODRIGUES, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 septembre 2013. Relation: EAC/2013/12482. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 8 octobre 2013.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2013140351/81.

(130171626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Patrimonium Middle Market, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Patrimonium Luxembourg).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 163.318.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of the month of September.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Patrimonium Debt Advisors AG, Baar, a company incorporated and organised under the laws of Switzerland, and having its registered office at Zugerstrasse 74, CH-6340 Baar, Switzerland, and registered with the Handelsregister Zug under number CH-170.3.035.849-6 (the "Sole Shareholder"),

represented by Mr Joe Zeaiter, juriste, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 17 September 2013 which shall remain annexed to the present deed after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Patrimonium, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), formerly named Patrimonium Luxembourg, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 163.318 (the "Company"), incorporated on 30 August 2011 pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg who acted in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2657 of 2 November 2011.

The articles of association of the Company (the "Articles") were last amended by deed of Maître Henri Hellinckx, *prenamed*, on 28<sup>th</sup> May 2013.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all five hundred (500) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and the resolution can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The item on which the resolution is to be taken is as follows: Amendment of article 1 of the Articles so as to read as follows:

"There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Patrimonium Middle Market" (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Company Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles")."

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 1 of the Articles so as to read as set out in the above resolution.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed is drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading this deed to the appearing party, the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le vingtième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Patrimonium Debt Advisors AG, Baar, une société constituée en vertu des lois suisses ayant son siège social au Zugerstrasse 74, CH-6340 Baar, Suisse et immatriculée auprès du Handelsregister Zug sous le numéro 170.3.035.849-6 (Associé Unique)),

représentée par Monsieur Joe Zeaiter, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 17 septembre 2013 laquelle restera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné,

étant l'Associé Unique de Patrimonium, une société à responsabilité limitée, anciennement dénommée Patrimonium Luxembourg, constituée en vertu des lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.318 (la «Société»), constituée le 30 août 2011 suivant acte reçu de Maître Josph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant agi en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 2657 du 2 novembre 2011.

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, prénommé, le 28 mai 2013.

La partie comparante, agissant en sa capacité susmentionnée a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Associé Unique détient toutes les cinq cents (500) parts sociales émises de la Société, de sorte que l'entière du capital social de la Société est représentée permettant ainsi à l'Associé Unique de pouvoir prendre valablement la résolution.

2. Le point sur lequel la résolution doit être adoptée est le suivant:

Modification de l'article 1 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Patrimonium Middle Market» (ci-après (la «Société»), qui sera régie par les dispositions des lois luxembourgeoises y relatives, en particulier par la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi de 1915»), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les «Statuts»).»

À la suite de quoi, l'Associé Unique de la Société a adopté la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 1 des Statuts afin qu'il ait la teneur telle que reprise dans la résolution ci-dessus.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais et est suivi d'une traduction en langue française; à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la personne comparante, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. ZEAITER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2013. Relation: LAC/2013/43547.

Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140034/90.

(130170697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

**iDesign Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 2A, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 144.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour iDesign Sàrl*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013141042/11.

(130172793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

**Yellow Wall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 174.784.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 4 octobre 2013*

Le conseil de gérance de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 2013.

L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Sébastien FRANCOIS et de Monsieur Aidan FOLEY, gérants de la Société, est la suivante: 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013140996/14.

(130171552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**Wahl & May S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5887 Alzingen, 429, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 67.208.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013140984/10.

(130171738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**Vitamin Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 168.029.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140974/10.

(130171924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**TES Global Financial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.723.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 07 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140945/10.

(130171601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**Surcouf Finance, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 169.203.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013140920/10.

(130171355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**NiBeNiLux, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg F 9.709.

—  
STATUTS

Entre les soussignés:

1. NIKIFOROV Denis, étudiant, demeurant à 16/106, rue de l'Hocaille, Louvain-la-Neuve, 1348, Belgique. Nationalité russe.

- a. date de naissance 04/02/1989
- b. lieu de naissance Tcheboksary
- c. pays de naissance Russie

2. KONTSEVOI Maksym, étudiant, demeurant à 3 rue Vertbois, Fameck 57290, France. Nationalité ukrainienne.

- a. date de naissance 28.10.86
- b. lieu de naissance Kryvy Rig
- c. pays de naissance Ukraine
- d.

3. KHUDOV Dmitry, étudiant, demeurant à 21 route de Thionville, L-2611, Luxembourg de nationalité française.

- a. date de naissance 18.04.1991
- b. lieu de naissance Volgograd
- c. pays de naissance Russie

4. MENSHININA Karina, salarié, demeurant à 5a am dilechen, L-5760, Hassel de nationalité luxembourgeoise.

- a. date de naissance: 26/02/1988
- b. lieu de naissance: Zaporizyie
- c. pays de naissance: Ukraine
- d.

5. JOURAVLEV Danil, salarié, demeurant à 56, rue Principale L-5241 Sandweiler, de nationalité luxembourgeoise.

- a. date de naissance: 31.10.1985
- b. lieu de naissance: Mourmansk
- c. pays de naissance: Russie

6. Russian Club of Luxembourg asbl, 32, rue Goethe-5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, représentée par son président, M. Vsevolod Yampol'skiy.

- a. Dénomination: RUSSIAN CLUB OF LUXEMBOURG a.s.b.l.
- b. N° d'immatriculation: F0007861
- c. Nom du registre: RCS
- d. Pays: G.D. de Luxembourg

Dmitry KHUDOV - président de NIBENILUX

Maksym KONSEVOI - vice-président de NIBENILUX

Karina MENSHININA - Trésorier

Denis NIKIFOROV - Secrétaire Générale

Danil JOURAVLEV - Chef de département IT

Russian Club of Luxembourg, représentée par son président, M. Vsevolod Yampol'skiy - membre du conseil et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège, Durée et Objet.**

**Art. 1<sup>er</sup> .** L'association porte la dénomination de NIBENILUX.

**Art. 2.** L'association a son siège social à la Ville de Luxembourg. Par simple décision du conseil d'administration l'adresse de l'association peut être modifiée à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

**Art. 3.** La durée de l'association est indéterminée.

**Art. 4.** Tout en gardant sa neutralité idéologique, religieuse et politique, l'association a pour objet de préserver et de promouvoir la langue et la culture russe parmi les jeunes de Luxembourg, par le biais notamment des projets culturels et sportifs.

Elle vise aussi à promouvoir le sport parmi les jeunes, nouer les relations entre les jeunes russophones et les résidents du Grand-Duché de Luxembourg, aider les jeunes russophones dans l'insertion professionnelle, aider l'intégration des

nouveaux arrivants russophones au Luxembourg, ainsi que d'une façon plus générale, exercer toutes activités se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en promouvoir la réalisation.

## **Titre II. Membres et Cotisations.**

**Art. 5.** L'Association compte des membres effectifs et des membres d'honneur. Le nombre minimum des membres actifs est de trois.

**Art. 6.** Peut devenir membre effectif de l'Association, toute personne physique et morale qui contribue directement à l'organisation d'événements et d'activités ou, d'une autre manière, participe activement à la vie de l'Association.

Une demande d'adhésion doit être présentée au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

**Art. 8.** Peut devenir membre d'honneur de l'Association, toute personne physique ou morale qui, sans participer activement à la vie de l'Association et sans disposer d'un droit de vote à l'Assemblée générale, approuve l'objet de l'Association et la soutient sur le plan matériel ou financier.

**Art. 9.** La qualité du membre de l'Association se perd par la démission d'un membre ou par l'exclusion prononcée par une décision à la majorité absolue du conseil d'administration ou la majorité simple de l'assemblée générale.

**Art. 10.** Les membres actifs de l'Association seront tenus de payer une cotisation annuelle. Le montant de la cotisation est fixé par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration. Si aucun montant n'est déterminé, le montant est considéré comme fixé à zéro euro.

## **Titre III. Assemblée générale.**

**Art. 11.** L'assemblée générale est constituée de l'ensemble des membres de l'association.

Seuls les membres actifs bénéficient du droit de vote. Les membres d'honneur ne disposent que d'une voix consultative.

**Art. 12.** La convocation se fait par courrier, ou par courrier électronique au plus tard deux semaines avant la date de l'assemblée générale.

L'assemblée générale ordinaire a lieu avant l'échéance de l'année sociale.

L'assemblée générale extraordinaire peut se réunir autant de fois que l'intérêt de l'association l'exige.

**Art. 13.** L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association. Elle approuve les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice et donne décharge au conseil d'administration.

**Art. 14.** Les résolutions de l'assemblée générale sont votées à la majorité simple des membres présents. En fonction des besoins, le vote peut se faire au scrutin secret.

## **Titre IV. Administration.**

**Art. 15.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, dont un président, un secrétaire et un trésorier.

Est éligible au conseil d'administration toute personne qui est membre actif de l'association depuis trois mois au moins et qui a posé sa candidature avant l'assemblée générale respective.

**Art. 16.** La durée de leur mandat est de six mois pouvant être renouvelé. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

**Art. 17.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent.

Le conseil d'administration est valablement constitué pour prendre une décision si la moitié des membres sont présents. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix, celle du président est décisive.

**Art. 18.** Le conseil d'administration a compétence pour effectuer tous les actes se rapportant à la réalisation de l'objet de l'association, à l'exception de ceux que la loi réserve à l'assemblée générale. Il peut charger tout administrateur de l'évacuation des affaires courantes. Le conseil d'administration a les pouvoirs d'administration et de disposition les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association qu'il représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

**Art. 19.** Les comptes sont tenus et réglés par un trésorier, membre du conseil. Chaque mouvement devra être justifié par une facture ou autre pièce comptable à l'appui.

**Art. 20.** L'Association sera valablement engagée par les signatures conjointes de deux membres du Conseil d'administration, dont au moins un des signataires suivants: le Président, le Secrétaire ou le Trésorier.

La seule signature du Trésorier sera suffisante pour tout mouvement de fonds ne dépassant pas cinq cents (500) euros.

### Dispositions finales.

**Art. 21.** La modification des statuts se fait selon les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928

**Art. 22.** Dans le cas d'une dissolution, et après acquittement du passif, les biens de l'association seront versés à une personne morale à désigner par l'Assemblée générale.

**Art. 23.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Fait à Luxembourg le 21 septembre 2013.

Nikiforov Denis / Khudov Dmitry / Kontsevoi Maksym / Menshenina Karina /

Russian Club in Luxembourg / JOURAVLEV Danil

- / - / - / - / M. Vsevolod Yampol'skiy / -

- / - / - / - / Son président / -

Référence de publication: 2013140273/116.

(130171060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

---

### **Food Investment Association Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 160.172.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 2 octobre 2013 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 13, rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet immédiat;

- Madame Louise Benjamin démissionne de son poste de gérant de la société avec effet immédiat;

- Madame Florence Legrand, née le 6 janvier 1983 à Bruxelles (Belgique) et ayant son adresse professionnelle 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg est nommée en remplacement du gérant démissionnaire avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141220/16.

(130172363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

---

### **EOS Werner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 1, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 160.788.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la société EOS Werner Sàrl qui s'est tenue en date du 03 Octobre 2013 que:

1) La siège sociale de la société a été transféré de son siège actuel au  
1, Rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg, avec effet à partir de 15 Octobre 2013.

Luxembourg, le 03 Octobre 2013.

Pour extrait conforme

Egor Alexandrovich Noskov

Référence de publication: 2013141029/14.

(130172007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

### **Alimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 44.168.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013141069/10.

(130172744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

---